

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL METHANIER A ANTIFER

L'INSERTION DANS L'ENVIRONNEMENT

MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2007

CRIQUETOT L'ESNEVAL

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. ALAIN OHREL, PRÉSIDENT
M. BERNARD FERY, M. XAVIER DU PAYRAT

MAÎTRE D'OUVRAGE :

M. LUC POYER, PRÉSIDENT DE GAZ DE NORMANDIE
M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE
M. OLIVIER FRECHET, ADJOINT DU DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE

TABLE RONDE

M. LUC POYER, PRÉSIDENT DE GAZ DE NORMANDIE
M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE
M. ALBAN FIRMIN, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL
M. JEAN-JACQUES LEMAITRE, PRÉSIDENT D'AQUACAUX, HABITANT DE SAINT JOUIN
M. GUY LE MIGNOT, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION SAINT JOUIN-BRUNEVAL DÉVELOPPEMENT DURABLE
M. MARC BARRÉ, EXPERT DU CABINET BIOTOPE
M. SERGE SIMON, INGÉNIEUR, CELLULE POUR LE SUIVI DU LITTORAL NORMAND
MME GWENOLA DE ROTON, INGÉNIEUR, CELLULE POUR LE SUIVI DU LITTORAL NORMAND
M. JÉRÔME LAURENT, DIRECTEUR DÉLÉGUÉ À LA DIREN
M. JEAN-MARC LACAVE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DU HAVRE
MME ANNIE LEROY, PRÉSIDENTE D'ÉCOLOGIE POUR LE HAVRE
M. JEAN-PIERRE GIROD, CONSEILLER RÉGIONAL (LES VERTS), VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL EN CHARGE DU PLAN CLIMAT/ÉNERGIE

INTERVENANTS :

M. CLAUDE ONFRAY, REPRÉSENTANT LA MAIRIE D'HARFLEUR
MME ESTELLE GRELIER, VICE-PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES HAUTES FALAISES, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL, PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FÉCAMP
M. PATRICK JEANNE, MAIRE DE FÉCAMP, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE MARITIME
MME SYLVIE BARBIER, ÉCOLOGIE POUR LE HAVRE

(La séance est ouverte à 18 h 00 sous la Présidence de M. Alain OHREL, Président de la Commission Particulière du Débat Public).

M. ALAIN OHREL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC: Je me dois en cet instant de préciser qu’au delà du 14 décembre on ne pourra plus adresser de questions, produire de contributions. Déjà, pour ce qui est des cahiers d’acteurs, pour des raisons évidentes de délai de parution, nous ne pouvons plus les produire.

Le 14 décembre, nous aurons l’occasion de rendre compte de ce qu’a été le travail fourni par tous les participants à ce débat public. Donc, je ne m’y étendrai pas tout de suite autrement que pour indiquer que bien évidemment, les réponses qui resteront en suspens à la date du 14 décembre minuit, seront produites au-delà de cette date.

Enfin, en termes de calendrier, je précise que nous ne pouvons revenir sur les différents éléments qu’il comporte.

Ce soir, nous allons quelque peu renouveler les conditions du débat et ses modalités, en prévoyant, comme le suggère d’emblée la disposition des chaises, une table ronde.

Sont invités à participer à cette table ronde, que va animer un Membre de la Commission, Monsieur Bernard FERY, les personnes qu’il va désigner et qui ont été volontaires pour y participer ; étant entendu que la table ronde concerne le sujet qui nous réunit et a été depuis longtemps annoncé : l’insertion de cet éventuel terminal méthanier dans l’environnement. C’est le thème, l’environnement, et ce projet de terminal méthanier.

Pendant la table ronde, j’invite tous les participants à bien vouloir rédiger des questions qui seront réunies par des personnes dans la salle et portées ici. Nous les présenterons à la table ronde pour que la personne concernée puisse y répondre.

Après ce débat, selon un programme qui est affiché, Monsieur FERY vous donnera la liste des participants. Il va les appeler.

Nous aurons, ensuite, comme toujours, une intervention du Maître d’Ouvrage ; des questions du public ; et une communication, en vertu de la promesse faite dès le début, qui est l’aboutissement d’un travail sur les retombées fiscales ; les services financiers de l’Etat étant là à ce moment-là pour présenter, commenter, répondre aux questions, quant à la note qu’ils ont produite.

Voilà exactement comment va se dérouler cette soirée. Monsieur Bernard FERY, je vous cède la parole.

M. BERNARD FERY, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC : (03.59) Mesdames et Messieurs, bonsoir ; merci d’être venus déjà si nombreux. Sans doute, d’autres personnes vont nous rejoindre.

Nous allons aborder ces questions multiples qui intéressent l’insertion du projet dans son environnement, avec un certain nombre de personnes. Je vais me permettre tout de suite de les appeler, de façon à ce qu’elles montent à la tribune. Ces personnes auront à présenter des avis, des points de vue, et échanger.

J'appelle, pour Gaz de Normandie, Messieurs Luc POYER et Yves BRAMOULLÉ ; j'appelle Monsieur Alban FIRMIN, Président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de La Valleuse de Bruneval, j'appelle Monsieur Jean-Jacques LEMAITRE que je présenterai aussi s'il me le permet. J'appelle également Monsieur Guy LE MIGNOT, Président de l'Association Saint Jouin-Bruneval Développement Durable.

J'appelle Monsieur Marc BARRÉ, Expert au Cabinet BIOTOPE; Monsieur Serge SIMON, Expert également, pour la Cellule du Suivi du Littoral Normand, ainsi qu'une collaboratrice...

J'appelle aussi Monsieur Jérôme LAURENT, Directeur Délégué de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et Monsieur Jean-Marc LACAVE, Directeur Général du Port Autonome du Havre.

Je pense que tout le monde a pu se placer. J'ai oublié d'appeler Madame Annie LEROY, Présidente de l'Association Ecologie pour Le Havre, et Monsieur Jean-Pierre GIROD.

Cela fait beaucoup de monde, mais c'est un sujet d'importance, il y a beaucoup d'aspects à prendre en compte en matière d'environnement : faune, flore, paysage ; l'air, le visuel, l'eau. Il y a beaucoup d'aspects concernés. Il y a parfois des aspects réglementaires, parfois des aspects qui participent de la vie du citoyen. Nous allons évoquer tout cela.

Pour ce faire, nous sommes convenus avec chacun des intervenants que le plus souvent chacun aura à faire une petite intervention, avec un support vidéo la plupart du temps. A la suite, et à ma suggestion, nous aurons quelques réactions immédiates, pour passer ensuite à un autre exposé. En même temps, le Président de la Commission, recevant des questions écrites de la salle, les communiquera au fur et à mesure, pour que ce soit aussi interactif avec la salle.

A-t-on d'autres questions générales ? Je souhaiterais peut-être que Monsieur LE MIGNOT s'exprime, même si ce n'est pas très agréable pour la Commission, mais on joue le jeu.

M. GUY LE MIGNOT, PRESIDENT DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL DEVELOPPEMENT DURABLE : (08.08) Pour l'Association Saint Jouin-Bruneval Développement Durable, je tenais à signaler aux personnes présentes que cette configuration de débat public est une nouvelle donne pour nous. Nous avons été prévenus hier par mail, et ce matin nous avons eu une conversation téléphonique avec Monsieur FERY, pour nous demander de participer à cette table ronde.

Ayant été prévenu très tardivement, j'ai le regret de vous dire que nous n'avons pas pu présenter une intervention digne de ce nom.

Comme je l'avais dit à Saint Jouin-Bruneval, je souhaitais, sur le thème de l'environnement, que Jean-Jacques LEMAITRE qui est le Président d'Aquacaux et travaille depuis 30 ans sur le littoral puisse avoir un temps de parole le plus long possible. Ce sera la première fois qu'il interviendra ; je souhaite lui donner ce temps de parole. Pour ma part, je vais laisser ces dames et ces messieurs vous présenter ce qu'ils ont à présenter.

M. BERNARD FERY : (09.18) Merci Monsieur LE MIGNOT. Je vous propose que Gaz de Normandie commente un peu plus les données qui figurent dans le dossier de base du Maître d'Ouvrage, dont vous avez sans doute connaissance, et qui évidemment sont le départ de la discussion.

Je demande donc à Monsieur BRAMOULLÉ de présenter ces documents, s'il vous plaît.

M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE : (09.42) Il y a un petit diaporama... Je vais être rapide, puisque dans ce format de table ronde, on nous a demandé à juste titre de faire des interventions courtes.

Quelques rappels de la manière dont est structurée l'approche « étude d'impacts » que nous avons commencée.

L'étude d'impacts elle-même, réglementaire, ne sera réalisée que plus tard, comme on l'a déjà expliqué. Nous sommes actuellement plus dans une démarche classique de cadrage de l'étude d'impacts. Je vais donc vous relater très rapidement les différents domaines que l'on a explorés et que l'on détaillera dans les phases suivantes du projet.

Vous voyez une liste des composantes de l'environnement, cela donne un peu le canevas, la trame, de ce que devra contenir l'étude d'impacts, à travers toutes ces rubriques réglementaires : l'état initial, l'analyse des impacts, les raisons du choix du projet retenu, et les mesures propres à réduire, compenser, supprimer les impacts, etc. C'est assez classique.

On déploie tout ce mécanisme sur l'ensemble des composantes de l'environnement : la biodiversité (la faune, la flore), les rejets de polluants ou de produits indésirables dans le milieu, la consommation de ressources naturelles du projet (point très important, qui parfois n'est pas bien traité dans les études d'impacts), les risques naturels et technologiques, sachant que ceci est plutôt traité dans l'étude de dangers (s'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement, il y a une étude de dangers en plus). Evidemment, cet aspect-là est plutôt traité dans l'étude de dangers que dans l'étude d'impacts. Le cadre de vie des habitants, le paysage, et le patrimoine de toute nature.

Tous ces points seront détaillés. Je vais présenter juste un survol rapide, en faisant un petit zoom sur deux ou trois points, sans plus.

En matière de biodiversité, il y aura plus tard une présentation des spécialistes de BIOTOPE et de la Cellule de Suivi du Littoral, donc je ne m'étendrai pas.

Je signale le point le plus important : il y a, en pied de falaise, sur une petite partie de la zone du terre-plein portuaire, une zone sensible parce qu'il y a des milieux naturels rares et également la présence d'espèces végétales protégées. On reviendra sur ce point tout à l'heure.

Concernant les eaux terrestres, il n'y a pas de grands enjeux, dans la mesure où le projet est situé en aval de la nappe de la craie ; donc il n'y a pas de possibilité d'impacts sur cette nappe. Il est noté de veiller à préserver les résurgences qui sont en pied de falaise et qui sont d'ailleurs liées à ce que je mentionnais avant, les eaux humides en pied de falaise, qui recèlent des richesses faune/flore intéressantes.

En phase chantier, on a un gros sujet, le dragage. Ceux qui ont suivi les réunions ont vu qu'il y a, selon les variantes possibles, du dragage et du remblai à faire. Qui dit mouvement de remblais dit risque de mise en suspension de ce qui peut se trouver aujourd'hui dans le remblais. Il y a d'abord des investigations à faire pour connaître la nature exacte des polluants existant aujourd'hui sur le site, le cas échéant, et les mesures à prendre pour maîtriser les impacts. C'est un point très important.

En exploitation, le sujet principal est le rejet d'eau refroidie et éventuellement traitée par électrochloration, bien qu'il existe d'autres procédés que l'on regarde aussi, qui permettraient peut-être de l'éviter.

Principaux sujets « eau ».

Je voudrais insister un peu sur la consommation de ressources, parce qu'en dehors de la phase de chantier qui consommera évidemment des métaux, des agrégats, un peu d'eau, etc., en phase d'exploitation il y a très peu, voire pas du tout, de consommation de ressources naturelles. Le terminal ne nécessite pas de matière pour son process, pour son fonctionnement. La consommation d'espace, de terrain, est également très limitée, voire inexistante : on ne prend pas de terres agricoles, par exemple, puisqu'on se met dans une zone portuaire existante.

Concernant les ressources énergétiques, le principal besoin en énergie de ce terminal est la chaleur de regazéification, donc environ 200 mégawatts de puissance, qu'il est prévu de prélever sur la chaleur de l'eau de mer, donc c'est 100 % renouvelable. Pour les équipements électriques qui consomment pas mal, il est prévu d'acheter l'électricité sur le réseau, avec la possibilité (qui se développera, on l'espère, dans les prochaines années) d'alimenter une partie au moins de ces achats en électricité, en électricité d'origine renouvelable.

Les bâtiments seront conçus comme cela commence à devenir la règle, en Haute Qualité Environnementale.

Voilà, pour les consommations de ressources.

Le cadre de vie :

On a eu souvent l'occasion de parler des nuisances ; c'est un point de préoccupation, notamment des riverains, en matière d'odeurs, de bruit, etc. Il faudra développer ces points très en détail dans l'étude d'impacts, mais on a déjà eu l'occasion de le dire, le terminal n'émettra pas d'odeurs, et pas de bruits perceptibles par les riverains.

Les activités de loisirs sur le site, qui sont une particularité de ce projet et de ce site : je réaffirme ce que nous avons dit dès la première réunion, du moins nous avons eu l'occasion de le dire plusieurs fois, si nous demandons l'autorisation, nous la demanderons pour un projet qui soit compatible avec le maintien de l'autorisation d'accès du public à la plage de Saint Jouin. On a compris que c'était là une condition assez importante.

Je termine sur le paysage. Il y a une petite liste très sommaire (ce sera plus détaillé dans l'étude d'impact). Vous voyez qu'apparaît une implantation baptisée « bout de digue » parce qu'il n'aura pas échappé aux gens qui suivent attentivement le site Internet de la Commission qu'une proposition a été faite, dans le cahier d'acteur de Monsieur le Député FIDELIN d'implanter le terminal en bout de digue. Egalement, dans un document mis en ligne très récemment (je l'ai trouvé ce matin), Monsieur LEMAITRE fait la même proposition. On reviendra sans doute là-dessus.

Quelle que soit l'implantation de l'installation, le terminal ne serait pas visible depuis les différents villages, agglomérations, alentour ; ni depuis le réseau routier.

Depuis le débouché des Valleuses (Bruneval et de Boucherot), il peut y avoir une visibilité, très limitée, suivant l'implantation.

Depuis les falaises au sud d'Etretat, il n'y a pas de visibilité, sauf si c'était en bout de digue.

Depuis le belvédère, il y a évidemment une vue panoramique sur tout ce que l'on peut faire à l'intérieur du port.

Enfin, et le plus important, depuis la plage, et son accès, toutes les implantations possibles sont visibles.

Donc, l'aménagement paysager du site que nous proposerons d'élaborer, en collaboration avec la commune, le Port Autonome et les différentes parties prenantes concernées, devrait être orienté vers la visibilité du site depuis la plage, puisque c'est là que l'impact visuel concerne le plus de personnes et le plus de temps.

J'en ai terminé.

M. BERNARD FERY : (18.47) Merci notamment pour ce tableau très suggestif, qui articule les différentes possibilités dont nous allons débattre.

Je redis à la salle qu'elle peut faire parvenir des questions écrites à la table, auprès du Président de la Commission Particulière.

Je propose tout de suite à Monsieur Alban FIRMIN, Président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de La Valleeuse de Bruneval. Quelle est sa communication ? Je lui donne la parole pour qu'il réagisse tout de suite, lui aussi, à différents points dans les diapositives présentes du Maître d'Ouvrage.

M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL : (19 :31) Merci beaucoup, Monsieur FERY.

J'ai une première observation, par rapport à ce qui vient d'être présenté. Dans le cahier d'acteur du maître d'ouvrage, page 62 ou 64, il est écrit noir sur blanc qu'aucune habitation ne sera impactée directement, ou ne verra les infrastructures existantes.

M. BERNARD FERY : (19.53) Au plan visuel, j'imagine.

M. ALBAN FIRMIN : (19 :55) Voilà. Je peux vous montrer quelques photos tout à l'heure, et Monsieur BRAMOULLÉ le sait, Monsieur HOUDU a écrit à la Commission pour dire qu'il sera impacté visuellement, et en direct, si jamais il y a un souci.

J'ai une petite remarque, parce que Monsieur BRAMOULLÉ a attaqué l'association, l'autre jour, sur notre dépliant, en nous disant que la torchère n'était pas le reflet de ce qu'ils pensaient faire...

M. BERNARD FERY : (20.27) Vous aviez fait un photomontage.

M. ALBAN FIRMIN : (20.28) Exactement. Si l'on doit aller sur ce sujet, je vous dirai qu'effectivement, dans votre document de 80 pages il y a plein de choses qui ne sont pas vraies, des choses qui ne sont pas dites. Si vous voulez que je rectifie mon document, je vous demanderai de rectifier à 170.000 exemplaires votre document, de la même façon.

M. YVES BRAMOULLÉ : (20.52) On prend note.

M. ALBAN FIRMIN : (20.28) En second lieu, j'ai pas mal de fois attaqué le Port Autonome, et je suis content que pour une fois, puisqu'on en est quasiment au neuvième débat, Monsieur le Directeur du Port Autonome soit là. J'ai vu finalement, à un débat sur deux, ou Monsieur le Président, ou Monsieur le Directeur du Port Autonome ; donc je vais pouvoir peut-être redire des choses que j'ai déjà dites.

Je voudrais, pour commencer mon petit exposé sur l'insertion (Jean-Jacques LEMAITRE en parlera beaucoup mieux que moi) revenir, pour que les gens se rendent bien compte...

Quand vous avez entendu Monsieur BRAMOULLÉ, vous avez tous compris que le projet était beau, qu'il allait se faire, que tout était bien ; et que finalement on tiendrait un peu compte de ce que l'on dit depuis le début, mais pas plus que cela ; qu'il n'y a aucun risque et que tout va bien dans le meilleur des mondes.

Je voudrais revenir sur les effets de l'implantation du port pétrolier, dans l'insertion dans l'environnement, rapidement, puisque ce n'est pas forcément le débat. Je voudrais quand même rappeler ce que des infrastructures structurantes de notre territoire font comme mal à la région, quand elles viennent se mettre en place.

(Présentation diaporama)

Je rappelle que l'on a réussi à faire classer la Valleeuse de Bruneval, donc on se bat pour essayer de sauvegarder notre patrimoine, et notre région. On a mis 8 ans, entre le premier courrier envoyé et le décret signé par Monsieur Dominique de VILLEPIN, le 31 août 2006. Donc, aujourd'hui, quand on se bat pour notre environnement, on nous met des bâtons dans les roues ; il faut le savoir. Pour faire un parallèle, il faudra entre 2 et 3 ans pour que Gaz de Normandie puisse éventuellement avoir l'autorisation de construire un port méthanier.

La première question que je pose à tous les politiques, à tous les gens, est : où va-t-on avec de telles mesures ?

On a un discours politique qui nous dit des choses, mais dans les faits, et pour les gens qui se battent au quotidien pour défendre votre planète, vous avez autre chose, et la durée de notre procédure en est un exemple.

Je reviens, en tant que Président de la Valleeuse de Bruneval, sur des choses qui me paraissent essentielles.

En compensation de ce qui a été fait il y a 30 ans, le Port Autonome a construit des infrastructures dans la Valleeuse (dont je suis le Président aujourd'hui), qui ont été laissées complètement à l'abandon. Vous en avez un exemple ici. Il y a eu plusieurs accidents corporels, rien que sur l'année 2007. Je dis et répète que le Port Autonome a complètement laissé à l'abandon les compensations qu'il avait plus ou moins faites à la mairie et aux habitants, il y a 30 ans.

Aujourd'hui, le Port Autonome entretient son outil qui lui rapporte de l'argent. Pour le reste des compensations, c'est « rien du tout ».

C'est pourquoi je crie « méfiance par rapport à tout ce que le Port Autonome et Gaz de Normandie peuvent vous dire ». J'ai la réalité, et il y a les faits.

(Applaudissements).

Une photo prise il y a 3 semaines ou 1 mois... Depuis des mois, on leur dit que c'est dangereux, cela fait des mois que les pêcheurs qui descendent ici n'ont plus de cale, aucun entretien. Ils sont obligés de le faire eux-mêmes. Et on nous parle de mettre quelques milliers d'euros sur la table, aujourd'hui, pour essayer de refaire quelque chose de cet endroit.

Je voudrais vous faire voir l'impact d'un projet comme le port pétrolier sur une plage comme Saint Jouin-Bruneval. Vous avez, à gauche, ce que le port a fait ; et à droite, la plage qui existait à Bruneval il y a 30 ans, avant l'arrivée du port.

Quand on parle d'insertion d'un projet dans l'environnement... On en parle là de manière théorique, tout va bien, ils vous l'ont dit, Monsieur BRAMOULLÉ vous l'a dit, tout va bien, Messieurs. On vous hypnotise.

La réalité est qu'il y a 30 ans, il y avait des galets à Bruneval, et une plage où tout le monde venait. Aujourd'hui, on a un perré qui n'est pas entretenu, une plage où l'on ne peut plus accéder, et est en train de partir en déliquescence.

Je voudrais réagir également... J'ai entendu des hommes politiques dire que finalement, le port pétrolier était une bonne chose pour Saint Jouin. C'est une très bonne chose ! Outre le fait qu'il y a de la taxe professionnelle, la fameuse taxe professionnelle !

Lisez bien les cahiers d'acteurs d'un certain nombre de personnes, la plage n'existait pas avant. Grâce au port pétrolier, vous pouvez descendre à la plage de Saint Jouin.

Je voulais vous faire voir deux photos. Des enfants, il y a 30 ans... Regardez ce que c'était, avant l'arrivée du port pétrolier. Des enfants descendaient... Tous ceux de la région connaissent les Valleuses, c'est quand même bien sympa d'y aller. Et on n'a pas attendu le port pétrolier, le Port Autonome, pour descendre à la plage. Rappelez-le aux hommes politiques, à ces personnes qui vous disent parfois que grâce au port pétrolier, il y a quelques années, on a réussi à accéder à cette plage.

Je voudrais aussi revenir, parce que je pense que ce sont les grands oubliés de ce débat, qui aurait pu commencer au mois de juin, de juillet, d'août, pendant que les petites gens viennent, ceux qui n'ont pas d'argent pour aller sur des plages payantes, et veulent descendre sur la plage...

J'enverrai un jour les photos de cet été au Préfet CARENCO, qui nous avait traités de fous en nous disant qu'il n'y avait jamais personne sur la plage de Saint Jouin, et que le projet était super intéressant. Ces photos ont été prises aux mois de juillet et août, et elles lui rappelleront l'importance de la plage de Bruneval en termes de tourisme, de retombées pour la ville de Saint Jouin.

(Applaudissements).

Là, c'est pour vous faire voir la maison d'un particulier, en bas à droite, et les bacs existants. On ne pourra pas nous dire que des gens ne seront pas impactés et ne verront pas le projet, ou les éventuels bacs qui seront mis dans quelques années.

J'avais une photo de la plage, où l'on voit les bacs pétroliers qui sont juste derrière... Je suppose que vous voyez ce qu'est l'Hôtel de Ville du Havre, il fait environ 50 mètres de haut. Les bacs que ces gens veulent implanter font entre 50 et 60 mètres de haut, donc ils sont plus hauts que l'Hôtel de Ville du Havre ! Je ne sais pas si vous imaginez. Ils nous disent : « On va les insérer dans l'environnement, on va les planquer pour qu'on ne les voie pas de la plage ». J'ai hâte qu'ils m'expliquent comment on fera pour planquer des bacs de 60 mètres, qui plus est qui font 90 mètres de diamètre !

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY : (29.30) Vous n'avez pas tout à fait terminé votre communication ?

M. ALBAN FIRMIN : (29.32) J'ai quasiment fini.

Concernant la faune, la flore ; des personnes s'exprimeront mieux que moi sur ce sujet. Les associations, nous travaillons, nous faisons ce que nous pouvons. Nous ne sommes pas des spécialistes de ces matières.

Je voudrais vous rappeler encore une fois qu'un tel projet est dangereux pour les gens, n'a pas d'intérêt national, et est redoutable ; entre ce que l'on vous dit aujourd'hui, « tout va bien » et ce que vous verrez demain au quotidien...

Je rebondis une dernière fois sur la question des odeurs. Aujourd'hui, nous sommes à longueur de temps en train d'interpeller la CIM et le Port Autonome pour leur demander d'où viennent les odeurs quand un pétrolier arrive à...

(Applaudissements).

Monsieur BRAMOULLÉ nous dit : « Ne vous inquiétez pas, s'il y a une fuite de gaz, ça n'ira pas dans les Valleuses ». Je peux vous dire, mon papa habitant dans la Valleuse de Bruneval, que quand un pétrolier vient par Sud-ouest, je vois, je sais, et je sens, où vont les odeurs. Je peux vous dire que si un jour il y a une fuite de gaz par Sud-ouest, je sais exactement par où passera le gaz, c'est-à-dire dans la Valleuse de Bruneval.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY : (30.52) Je souhaiterais simplement, le Port Autonome ayant été sollicité, que Monsieur LACAVE, de façon très brève, puisse répondre à la question des abords qui, selon Monsieur FIRMIN, sont en « délaissé ». Eventuellement, je demanderai à Monsieur BRAMOULLÉ une réponse ponctuelle sur la dernière question également... Brièvement, merci.

M. JEAN-MARC LACAVE, DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DU HAVRE : (31.17) Je l'ai déjà dit, notamment à Etretat je crois : c'est vrai, le perré n'est pas entretenu, dont acte. J'ai fait amende honorable là-dessus.

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, pour l'entretenir, d'ailleurs, ce n'est pas très simple parce que c'est classé et les procédures sont donc beaucoup plus compliquées.

(Protestations).

M. BERNARD FERY : (31.36) S'il vous plaît ! La parole est à Monsieur LACAVE.

(Protestations).

M. JEAN-MARC LACAVE : (31.48) C'est une réalité juridique, je n'y peux rien. J'ai dit aussi que j'étais évidemment prêt à mettre les crédits nécessaires à l'entretien de ce perré, au service d'un projet qui permettra en effet de ménager les usages de loisirs, de pêche notamment, à cet endroit-là.

Je l'ai dit dans un esprit d'ouverture, la fois précédente, à savoir : nous ferons en sorte de permettre le maintien et la réinstallation la meilleure possible de l'ensemble des usages que l'on constate aujourd'hui. L'aménagement du perré peut être autre chose que la remise en état à l'identique, mais peut participer de ce projet d'ensemble.

M. BERNARD FERY : (32.29) Nous en prenons acte, à la Commission... S'il vous plaît. Monsieur BRAMOULLÉ, si vous avez quelques réponses à fournir à Monsieur Albin FIRMIN.

M. YVES BRAMOULLÉ : (32.41) Je répète que contrairement peut-être à certains produits qui peuvent s'échapper des bacs de pétrole (je n'en sais rien, la question peut être posée à la CIM), notre gaz n'est pas odorisé dans le terminal, et n'a donc pas d'odeur. Donc, il ne peut pas sentir.

M. ALAIN OHREL : (33.10) Comme nous en sommes convenus, je vais transmettre à des membres de la table ronde les questions que vous avez posées, qui nous arrivent ; en tentant de les regrouper.

Il y en a deux d'abord, qui concernent les effets possibles du versement de chlore dans le port. Effets sur la faune, et notamment sur les hippocampes, dit une personne de Saint Jouin-Bruneval.

Une autre question concerne le processus d'électrochloration, c'est la même chose : données techniques et risques sur l'environnement.

M. BERNARD FERY : (33.44) Je vous propose, Monsieur BRAMOULLÉ, de répondre tout de suite à la deuxième. La première, nous la prendrons en réponse tout à l'heure, à l'exposé aussi de Monsieur LEMAITRE.

Monsieur BRAMOULLÉ, sur l'électrochloration.

M. YVES BRAMOULLÉ : (33.58) On a déjà abordé ce point à plusieurs réunions. C'est un procédé utilisé très largement, dans beaucoup d'installations, souvent des centrales électriques ou des usines qui nécessitent de l'eau de refroidissement.

Le procédé consiste à fabriquer par électrolyse, à partir de l'eau de mer, un produit chloré (je ne suis pas chimiste, et ne peux pas donner trop de détails) qui permet d'éviter la fixation des moules ou d'autres coquillages à l'intérieur des tuyauteries.

Ce procédé est utilisé par exemple sur les centrales de Panlis et de Paluel, donc je pense qu'il doit marcher, parce qu'à ma connaissance, les centrales fonctionnent.

Donc, c'est un procédé que l'on étudie, puisque c'est le plus répandu. J'ai dit tout à l'heure que l'on étudiait d'autres procédés, notamment celui qui est utilisé par la centrale EDF au Havre, qui est à base d'un autre produit, complètement différent et sans chlore.

Aujourd'hui, rien n'est évidemment décidé, mais c'est un sujet important, comme je l'ai dit dans ma présentation, qui fera l'objet de développements détaillés dans l'étude d'impacts.

M. ALAIN OHREL : (35.22) Une autre question, sur le même sujet : « Quel procédé industriel sera utilisé si le traitement de l'eau salée pour combattre les moules ne marche pas ? Les moules s'habituent à l'électrochloration au bout de quelques semaines de fonctionnement ». Question posée par Monsieur Jean-Pierre THOMAS d'Etretat.

M. BERNARD FERY : (35.43) Une réponse complémentaire ?

M. YVES BRAMOULLÉ : (35.46) Oui, c'est vrai, je répète que cela marche quand même puisque des milliers d'usines utilisent cela. Ce n'est sans doute pas facile, mais encore une fois, le fonctionnement des deux centrales nucléaires du département reposent là-dessus, donc EDF a bien trouvé le moyen de le faire fonctionner.

M. ALAIN OHREL : (36.16) Dans votre exposé initial, vous avez fait état des problèmes de visibilité. Je le dis d'emblée, parce que c'est le moment, des questions concernent cet aspect

des choses : les installations non visibles, jolies ; et le côté mer ? Et la torchère la nuit ?
Question posée par Monsieur NEVEU, du Havre.

M. BERNARD FERY : (36.40) On rentre sur des questions de paysage, et je sais que Monsieur Jean-Jacques LEMAITRE va évoquer aussi ce point-là.

Je voudrais dire que Monsieur Jean-Jacques LEMAITRE est un homme très patient, car il a souhaité prendre la parole à de nombreuses réunions ; je crois qu'il a beaucoup de choses à nous dire et il intervient (il nous le dira plus complètement) à titre de témoin, et aussi bien sûr, de Président d'Aquacaux.

Je vous passe la parole. Vous avez 10/15 minutes. Au passage, vous répondez aussi.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE, PRESIDENT D'AQUACAUX : (37.45) Je vais faire pour le mieux.

Je suis un habitant de Saint Jouin, ex-restaurateur du Belvédère, et à ce sujet je voudrais avoir un petit témoignage, un petit encart, pour parler un peu des commerces. On parle de ce port méthanier ; je vois très mal les impacts au niveau du commerce, et cela me fait peur.

Quand on tient un commerce, comme je l'ai fait, je ne sais pas si c'est bénéfique pour nous et pour nos commerces, c'est-à-dire pour le durable. On va à l'envers de tout.

J'ai le regret de vous dire, quitte à vous déplaire, que ce n'est pas raisonnable ! L'hiver, il faut vivre, et si la fréquentation de Saint Jouin diminuait en été, je vois très mal nos commerçants aller tendre la main à nos banquiers, parce que c'est très difficile, l'hiver, dans nos régions. Alors, faites attention à ce que vous allez faire.

(Applaudissements).

Je vais parler maintenant de ce qui se passera... Il faut que je finisse, vu mon grand âge, il y a des fuites ! Je suis Président de l'Association Aquacaux, association d'insertion, que nous avons créée pour essayer de redonner le goût du travail aux gens. Nous employons pas mal de gens.

Avec ces décennies de travail à Aquacaux, bien que je connaisse bien notre littoral, je le découvre toujours. C'est une merveille ! Je suis peut-être un peu chauvin, mais en le défendant avec les gens avec lesquels on le défend, on essaye de hausser le niveau et l'envie des gens de travailler. Quelque part, cela nous amène à être témoins de ce littoral.

En tant que Président, je resterai neutre, parce qu'au sein de notre Conseil d'Administration, j'ai demandé qui était pour ce port méthanier et qui était contre. J'ai eu trois personnes « pour », donc je ne me donne pas le droit de parler en tant que Président. Je tiens à vous le dire.

En revanche, en tant que témoin, je vais le faire.

Je le ferai en tant qu'habitant de Saint Jouin, et au niveau de toutes les interventions que je ferai, que ce soit sur les zones d'habitat, ou sur le phyto, je le ferai en tant que Président d'association ; ce ne seront pas des témoignages, mais des avis très tranchés et qui seront la vérité.

Monsieur FERY a dit, et je l'en remercie, que j'avais voulu souvent prendre la parole, sans pouvoir la prendre. Je vais être hors cadre, parce qu'on parle d'environnement ce soir, mais je voudrais parler de sécurité sur ce site. Il s'agit de dangers liés aux mines. Il y a eu plusieurs fois des questions. On signale ces munitions ou ces choses qui existent. C'est un

cas de conscience pour moi, car j'ai une formation là-dessus. J'ai été fusiller marin, j'ai appris beaucoup de choses et j'ai travaillé avec des démineurs qui avaient fait la guerre d'Espagne. Je suis très près de ces choses-là.

Lorsque je l'ai rencontré, Monsieur le Président m'a dit : « Vous allez faire capoter le projet ». Je tiens compte des industriels, je tiens compte des avis ; mais ne nous mettez pas quelque chose de dangereux, ne vous étonnez pas que les habitants réagissent aussi violemment, parce que vous leur mettez je ne sais combien de bombes atomiques, je ne sais combien de TNT. Vous dites qu'il n'y a pas de dangers, et de ne pas se casser la tête ; mais je regrette, il y a beaucoup de dangers. On va parler des mines.

Une petite page d'histoire. Pendant la dernière guerre, nous avons été infestés d'engins explosifs. Il y a là des poses d'obus par l'armée allemande, une munition fabriquée pendant la guerre de 14, et dont le canon n'a jamais été fabriqué. Ces munitions étaient entreposées à la manufacture de Tulle ; les Allemands s'en sont saisis et tout le Bec de Caux a été miné de cette façon, par le haut de falaise.

Sur l'image suivante, voilà ce que l'on retrouve sur le littoral, parce que cela s'est décroché du haut de la falaise. Il y a eu plusieurs niveaux d'interventions des troupes allemandes. Il y a eu l'opération « coup de croc » à Bruneval, lieu de la première défaite des Allemands. Le monument nous le rappelle. Les Allemands n'ont pas bien digéré cette défaite, donc ils ont équipé nos plages de matériels incroyables, que l'on retrouve de nos jours. Cela fait 62 ans que l'on essaye de déminer.

L'autre jour, on m'a dit : « On a des moyens de détection » ; mais on se met le doigt dans l'œil, parce que quand on signale une munition au Service de Déminage, parfois, on la perd. On la marque avec des cordages, et on la perd, et on met 6 mois à la retrouver, avec les moyens de détection.

Quand vous ferez les travaux, Messieurs, vous aurez une sacrée responsabilité devant vous. Les pelleteurs qui travailleront courront un sacré risque.

(Applaudissements)

Sur l'autre image, voilà une remontée, parce que bien sûr il faut fabriquer une remontée... C'était un obusier, comme vous pouvez le voir. Vous n'avez peut-être pas souvent vu celle-là : munitions françaises, obus de 81. A gauche de l'écran, vous voyez, c'est là où l'on place les fusants. Quand on met cela dans le tube du mortier, on met les charges pour la porter, et le bout est à l'avant, face à la mer... A l'avant, vous avez le détonateur, et on a relevé les numéros qui sont dessus ; à l'arrière on met les fusants, et il est opérationnel. Mais les Allemands, dans leur système de défense, l'ont scellé le long des roches et c'est un enfant, en jouant dans le sable, qui l'a déterré. Il y a pas mal de dangers avec tous ces engins.

Il y a eu beaucoup de problèmes dans notre région à cause de ces engins. Je vous explique comment ces saletés sont faites. En dessous, c'est de la taille d'un plat, d'une épaisseur d'environ 10 centimètres, une mine anti-char. Au-dessus, un obus de 75, tourné vers le haut.

(Commentaires dans la salle)

M. BERNARD FERY : (47.01) S'il vous plaît, laissez Monsieur LEMAITRE s'exprimer.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (47.05) Le port aussi, mais à la décharge du port, il faut savoir qu'on ne connaissait pas bien ces munitions. Quand on a fait les travaux, on a remblayé dessus.

(Applaudissements).

La commune de Saint Jouin m'avait demandé 30 minutes, c'est sûrement ce qu'il fallait. Monsieur FERY, je vais essayer de faire pour le mieux.

Il faut quand même expliquer. J'ai fait des petits documents pour les remettre à ceux qui ont ce projet, pour vous faire voir les dangers. Il y a un réel danger pour les gens qui vont y travailler. Personnellement, c'est ce que je pense. Maintenant, la balle est dans votre camp.

L'obus que je vous ai montré, devant deux mortiers... Ils sont placés à peu près là, en mer. Cela va jusqu'à Bruneval, à peu près. Vous les avez là, et ils vont sous votre route. Donc, quand les gens vont travailler, quand vous ferez vos travaux, vous aurez de sacrés problèmes à résoudre.

Je travaille avec les démineurs, et je vous regarde pour vous le dire, l'autre jour j'ai entendu : « Mais on a des moyens de détection ». Les démineurs, lorsqu'ils viennent, ont les moyens de détection, mais avec tous les échos de ferraille, avec tout ce qu'il y a dans le sable, on ne les trouve pas. On met parfois 6 mois pour les retrouver. On sait où ils sont, et on n'arrive pas à les détecter.

Votre responsabilité est engagée ; mais la mienne est là : les dix minutes que je prends. Je me devais de vous le dire, parce que j'avais un cas de conscience. Maintenant, je vous l'ai dit, la balle est dans votre camp.

(Applaudissements).

J'ai demandé cette photo. Regardez, là-haut, c'est là où l'opération a eu lieu. Ce sont tous les enrochements de Bruneval, et là, il y avait bien du sable. On descendait à pied par là, et on pouvait atteindre la plage de sable. Donc, ce n'est pas le port qui l'a fait, vous êtes bien d'accord, Monsieur LACAVE ? Je voulais vous montrer, à peu près (je ne suis pas très formel), A mon avis, d'après ce que l'on a trouvé, cela doit se situer là-dessous. Donc comme le port s'est fait, et remblayé...

M. JEAN-MARC LACAVE : (50.05) Qu'est-ce qu'il y a là-dessous ? Que voulez-vous dire ?

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (50.08) Les obus de 81, et les mines anti-char, c'est-à-dire avec l'obus de 75. L'autre rangée est plus là. Les Allemands avaient placé 3 lignes de défense, après 42. Ils ont scellé dans les roches ces obus de 81, et derrière (selon comment on se place) ils ont mis les mines anti-char avec obus de 75, et en haut des falaises étaient attachés tous ces obus, tout au long de la falaise et du Bec de Caux (vous avez vu les photos).

Je vous parle rapidement des infrastructures, en tant que témoin ayant été pendant 16 ans au Belvédère. J'ai vu des incidents. L'autre jour, le technicien du Port Autonome a eu le courage de dire les choses, et je reconnaitrai toujours ce qui est vrai.

Vos techniciens ont parlé de 100 incidents. Il y en a eu un peu plus, je regrette. J'en ai vu beaucoup. J'avais mon fouet à portée de main, mais ma paire de jumelles aussi, Monsieur LACAVE. Je surveillais constamment ce qui se passait, parce que je suis un passionné de mer.

Je voudrais saluer le travail admirable, remarquable, que font les Abeilles et les pilotes. Je peux les saluer. Les conditions, à Antifer, ne sont pas toujours très bonnes, et quand on voit 3 Abeilles obligées de pousser le pétrolier qui accoste. L'appontement va être contraire, et

ce n'est pas avec la traction de 2 Abeilles que l'on pourra sortir un bateau avec des vents de Sud/Sud-ouest.

C'est pourquoi pour votre projet, Messieurs les promoteurs, vous avez intérêt à bien réfléchir, parce qu'à mon avis, à terre, vous avez tout faux !

(Applaudissements).

Je voulais vous parler des attaques terroristes. Je voulais le taire, j'en avais parlé à un ex-Préfet, on avait tu la chose, mais comme il y a eu des réflexions au cours des débats, je vais vous dire, en tant qu'ancien fusiller marin, et en tant que beaucoup de choses, que l'on est très vulnérable.

Vouloir le construire à terre, avec les événements que nous vivons, n'est pas très prudent, Monsieur le Directeur. Bien que nous ayons beaucoup de gendarmes, et formidables...

(Commentaires dans la salle).

Attendez, je vais le dire... Monsieur le Directeur, lorsque j'ai été ce témoin, là-haut, au Belvédère, j'ai nourri les équipes de réservistes, de commandos, qui étaient à la Capitainerie. Cela a été un échec de nos fusiliers marins. Au matin, il y avait des petites têtes noires autour des Abeilles, et des pains de plastique étaient posés sur les coques, et c'était foutu.

Donc, vous imaginez un port méthanier..., en plus, cet effet domino dont tout le monde parle, avec tout ce qui va être construit à terre. Je vous dis : « Ne le faites pas ». On ne sait pas ce qui se prépare pour nous, mais dans les années à venir, on a de gros soucis à se faire. J'espère que vous comprenez.

Vous comprenez bien, le promoteur, ce que je vous dis. Il y a d'autres solutions ; vous ne les choisissez pas. C'est cela qui est déplorable.

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY : (54.37) Monsieur POYER, quelques mots de réponse ? Pour rendre la table ronde vivante.

M. LUC POYER : (54.41) Vous avez fait des références historiques à votre passé militaire, que je salue. N'ayant pas votre expérience, j'ai aussi une expérience militaire, par l'infanterie, et je connais... Vous avez parlé de mortiers de 81. Je me suis occupé de mortiers de 120 et je suis parfaitement sensibilisé aux risques que vous avez évoqués. J'ai vu moi-même des accidents avec des explosifs, je sais ce que c'est, j'assume parfaitement.

Quand vous dites que nous sommes des promoteurs, on a aussi un passé, une expérience et une sensibilité. Donc, ce souci de sécurité est notre priorité absolue.

En particulier, ma réaction d'homme, pas de promoteur, quand je vois les photos, est que je vois un risque de mines sur le site, et je pose la question : est-il uniquement sur le site prévu pour le terminal méthanier, ou est-il également ailleurs ? Et dans ce cas, il y a peut-être un sujet qui dépasse notre modeste projet. Je ne sais pas où, sur la plage... Les photos que vous avez montrées. En tout état de cause, nous sommes tout à fait ouverts pour y travailler, dès maintenant, et avec tous les moyens nécessaires.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (56.09) On souhaitait que vous ne remettiez pas tout cela en mouvement, c'est pourquoi il y a d'autres solutions. Vous ne les écoutez pas. Je vais en reparler.

M. LUC POYER : (56.17) Pour les autres solutions, on est tout à fait ouvert à écouter, on attend avec une grande impatience des détails de votre solution en bout de digue, que l'on aimerait connaître.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (56.29) Je n'ai pas encore parlé de bout de digue, ce soir. Je préférerais autre chose. Je vais en parler...

M. BERNARD FERY : (56.36) Monsieur LEMAITRE, poursuivez.

M. ALBAN FIRMIN : (56.40) On parle à longueur de temps de questions de sécurité. C'est ce qu'il vient de dire : sécurité prioritaire, sécurité prioritaire... Qu'est-ce que Monsieur le Président de la Commission a été obligé de demander à Monsieur POYER ? De compléter son dossier, parce qu'il n'y avait rien sur la sécurité.

(Applaudissements).

S'il vous plaît, arrêtez de vous laisser endormir par ces propos, parce que justement, sur la sécurité, il a tout minimisé, voire tout caché ; ou alors il n'en sait rien, et c'est encore plus dangereux.

M. BERNARD FERY : (57.25) Monsieur LEMAITRE !

(Applaudissements).

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (57.31) Il faut que le poil gratte ! Et il va gratter dur.

A chaque réunion, on est là, on écoute les techniciens, les ingénieurs. On n'est pas complètement abruti, on ouvre nos oreilles, on écoute.

Je peux vous parler d'anciens armements, en connaissance de cause, mais je peux vous dire que le bras de chargement est très vulnérable. Je vous dis : « Faites attention, parce que demain, on va avoir chaud aux fesses ! ». Donc, il y a d'autres moyens.

Vous savez par où passe la vulnérabilité : les basses falaises ; c'est par la marée basse ; c'est par la moyenne falaise, par la haute falaise ; et maintenant, avec les parapentistes, c'est par tous les moyens.

On n'attaquera pas vos 80 centimètres de béton de vos bacs ! Si j'attaquais, je le ferais là où cela fait mal, où c'est vulnérable : le pétrole. Après, que se passe-t-il dans vos usines ? Après, on peut aller plus loin, mais je ne voudrais pas tourner au scénario catastrophe. Savez-vous ce qu'il y a en chaîne, le long du littoral ? Alors ça, c'est grave.

Il faut nous construire un projet qui ne soit pas accessible. Je ne vous donne pas des ordres ; c'est presque une prière que je vous fais. C'est ce qu'il faut que vous fassiez : prendre tout cela en compte. Ce serait lamentable que des efforts que vous feriez à terre soient détruits simplement par une telle attaque, c'est trop bête. Bien sûr, le résultat serait bien triste.

M. BERNARD FERY : (59.42) Monsieur FIRMIN, attendez, il faut que Monsieur LEMAITRE termine.

M. ALBAN FIRMIN : Il ne faut pas qu'ils fassent de projet !

(Commentaires dans la salle)

UNE PARTICIPANTE : Avez-vous eu des menaces terroristes, reçu des lettres anonymes ?

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.00.45) Monsieur LACAVE, il ne faut pas rire de cela. Je ne voulais pas en parler, parce qu'il y a d'autres endroits pour le faire. C'est moche d'en parler là, parce qu'on peut soulever des idées, on peut mettre dans la tête de certaines personnes certaines choses, et ce n'est pas bon. Je l'ai fait parce que cela a déjà été dit, sinon je ne l'aurais pas fait là.

M. BERNARD FERY : Monsieur LEMAITRE, poursuivez.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.01.15) Au niveau des appontements, j'ai comme livre de chevet votre édition, sortie à 160.000 exemplaires, qui est remarquable d'une certaine façon. Monsieur le Directeur est concerné, mais il ne l'a peut-être pas vu. Je vais vous dire une grosse bêtise que vous avez faite dans votre document : vous nous parlez de 80 mètres de falaise, Monsieur le Directeur, ce n'est pas 80 mètres, mais 112 mètres !

M. BERNARD FERY : Pouvez-vous nous expliquer ?

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.01.55) Le danger des falaises : du fait qu'elles soient plus hautes, il y a plus de gaz. Monsieur BRAMOULLÉ, ces falaises ne sont pas continues, il y a des trous. Par vent de Sud-ouest, il y a la Valleuse de Bruneval qui est à ras de la falaise.

Je vous ai écouté quand vous l'avez dit, cela me fait bondir, je piétine dans la salle ! Je n'ai pas pu parler.

Justement, c'est une protection pour le village, mais cela peut devenir dangereux pour le village qui est au-dessus, celui de la Poterie, parce que c'est un entonnoir sur la falaise, et les vents de Sud/Sud-ouest vont pousser le gaz dans ces entonnoirs, dans ces valleuses. La même chose, par vent de Nord/Nord-ouest, pour la valleuse, pour la route qui est faite à Bruneval.

On a la chance que le gaz soit inodore. Donc, nous n'aurons pas le temps d'avoir peur.

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY : (1.03.05) Monsieur BRAMOULLÉ veut réagir. Rapidement.

M. YVES BRAMOULLÉ : (1.03.12) Pour éviter une polémique stérile sur la hauteur des falaises, quand on prend la carte IGN au 1/25.000 (toutes les cotes sont marquées dessus, chacun peut vérifier), c'est entre 100 et 100 mètres.

Cette cote est mesurée par rapport au 0 du nivellement général de la France, qui correspond à peu près au niveau de la marée basse.

Donc, quand on parle de 80 mètres, c'est la hauteur moyenne estimée, entre la plate-forme existante du port, qui est à peu près à + 20, et le haut de la falaise. Evitons, s'il vous plaît, Monsieur LEMAITRE, ce genre polémique.

Concernant l'autre point, beaucoup plus important : vous insinuez que des nuages de gaz pourraient s'élever à travers la Valleuse de Bruneval, jusqu'à La Poterie. Ceci est impossible, et si par hasard ce n'était pas le cas, si nous ne pouvions pas le démontrer et si

l'administration qui (si nous déposons le dossier) devra expertiser notre dossier n'en était pas convaincue, nous n'aurions pas l'autorisation et notre projet ne se ferait pas.

Donc, arrêtez de dire que les gens seront pris par surprise par un nuage de gaz inodore et surnois qui les surprendra dans leur sommeil. C'est faux ! S'il vous plait, Monsieur LEMAITRE, vous êtes quelqu'un de sérieux, j'ai de l'estime pour vous, mais ne dites pas des choses comme cela. Ce n'est pas sérieux...

(Commentaires dans la salle).

M. BERNARD FERY : (1.04.34) Vous donnez une réponse, c'est tout. Monsieur LEMAITRE, vous poursuivez.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.04.38) Monsieur BRAMOULLÉ, il ne faut pas jouer ce jeu-là ! Je resterai honnête tout le temps. Vous l'êtes, en général. Vous l'êtes ! Je vous le dis. Mais là, vous n'êtes pas honnête.

M. BERNARD FERY : Vous ne jugez pas les gens ! On s'exprime, vous donnez vos arguments, c'est très bien.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : D'accord. Mais ne dites pas cela. Monsieur BRAMOULLÉ aussi m'a jugé, en disant cela. Donc, je réponds la même chose.

M. BERNARD FERY : C'est ce que je lui ai dit aussi.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : Il m'a jugé, donc je réponds à ce qu'il me dit. Je veux bien ne pas faire de jugement, mais il faut que ce soit équitable, dans les deux sens.

M. BERNARD FERY : J'en prends note.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.05.15) On est bien d'accord.

Je vais vous expliquer ce que j'ai vu dans votre document. Je continue sur ce que je disais : les 112 mètres. Ce sont les relevés du Port Autonome, qui a de sacrés techniciens... Attendez ! Lorsque vos employés venaient, Monsieur le Directeur, je leur offrais le café et bien sûr, je savais exactement les cotes et les données. Forcément ! Et donc, 106,30 mètres, je sais bien que cela fait juste 106,30 mètres. Je sais bien où est la balise ! Vous pouvez me dire ce que vous voulez ! Alors...

M. BERNARD FERY : (1.05.) Je vous propose quand même de poursuivre.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.06.12) Si j'ai dit les 100 mètres, c'est pour une raison : sur votre document, vous avez mis 4 hypothèses, et vous avez choisi la plus mauvaise. Vous pouvez sourire, Monsieur POYER, je vais vous dire ce qui s'est passé à Octeville. Monsieur SCHERRER était au deuxième rang ; derrière, il y avait un pilote, et j'ai dit : « Ils sont fous ! Ils ne vont jamais sortir un bateau situé comme cela, avec une ou deux Abeilles ! ». Vous ne le sortirez pas, avec des vents de 30 km/heure.

J'ai vu les Abeilles forcer sur les pétroliers lorsqu'ils sont là-bas, avec beaucoup de mal pour les accoster. Là, c'est le contraire. Donc, votre histoire, ce n'est pas possible...

Les expériences d'incidents pétroliers : vous avez parlé des odeurs, tout à l'heure ; mais on a les odeurs quand le pétrole est dans l'eau. Il faut dire une chose, à Antifer (on mettra encore une auréole au-dessus du port) : le port pétrolier est un des ports les plus propres... Oui, bien sûr. Par rapport à la quantité de pétrole déchargée, je peux dire qu'il est assez

propre. Je ne dirai pas « très », si cela vous choque. Le Commandant de Port a comme point d'honneur que cela reste propre.

Mais, c'est le gaz qui me fait peur. Il y a eu 100 expériences d'incidents, et l'autre jour, Monsieur LACAVE, un membre de votre personnel a eu l'honnêteté de dire qu'il y avait eu 100 incidents.

J'ai plein d'expériences d'incidents pétroliers. Un matin, j'ai vu tous les pompiers rangé avec les petits arrosoirs, pour mettre du produit partout. Je suis intervenu plusieurs fois. Avec le gaz, on n'a pas les mêmes réactions. Le pétrole, on a l'odeur, on fait avec, mais le gaz..., les gens ne sont pas contents, c'est le moins que l'on puisse dire.

(Commentaires dans la salle).

M. BERNARD FERY : Poursuivez. Avez-vous encore beaucoup de diapositives ?

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.08.55) C'est presque fini.

Là, c'est la plage de Bruneval. On voit bien cette vulnérabilité. Il y a plein de raisons. On va faire vite ; j'aurais tant de choses à vous expliquer et à dire, c'est énorme. Je veux bien vous rencontrer, vous donner plein de choses ; mais je vous en supplie écoutez tout, avant d'agir.

Regarder cela, si ce n'est pas beau ! Vous voyez le gaz qui va longer, qui va rogner la falaise. Comment il pénétrera là-dedans. Vous voyez un peu ! Cela va jusqu'à La Poterie, là-haut. Ce sont toutes les maisons... Je suis un habitant, je suis là. Excusez-moi, mais je suis obligé d'intervenir, c'est grave.

De plus, par mon expérience personnelle (j'ai navigué sur des gaziers), on passait au cul du Jules Verne, et à chaque fois on se disait : « Comment se fait-il que l'on laisse un tel bateau au Havre ? ». S'il y avait un pépin ! C'est vrai, il est mieux à Antifer, cela ne fera que quelques centaines de morts, mais au Havre... Regardez si c'est chouette, le bel entonnoir ! Le gaz va longer, là ; à La Poterie, il a d'autres entrées, par les vailleuses, juste derrière le phare.

(Commentaires dans la salle).

Il y a Etretat, plus loin. Vous n'entendez pas les gens d'Etretat. Il y en a peut-être.

M. BERNARD FERY : On est allé à Etretat.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.10.40) C'est la même chose. Il y a un entonnoir... Ecoutez, Monsieur BRAMOULLÉ, ne dites pas de choses comme cela !

M. BERNARD FERY : Monsieur LEMAITRE termine, vous interviendrez après.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.10.52) J'ai vu des accidents, par le gaz, au Brésil. On ne vous les a pas cités. C'est très rapide, et vraiment très dangereux. Est-ce que je peux finir ? Voulez-vous répondre tout de suite ?

M. BERNARD FERY : Vous terminez votre exposé sur l'environnement, s'il vous plaît.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.11.15) J'ai entendu, je dirais presque « un ami », j'espère qu'il ne m'en voudra pas de dire que je suis un ami, un de vos directeurs, me dire : « Mais il y a une masse d'eau, ce n'est pas dangereux, pour les rejets ». Ce n'est pas dangereux ; alors je vais vous démontrer que cette masse d'eau ne se modifie pas beaucoup, mais est par contre un véritable réservoir.

Je vais encore féliciter Monsieur le Directeur du Port, qui va sortir avec des chevilles terribles ! Je n'y peux rien, c'est la vérité. Vous avez fait un port magnifique, c'est un écrin, alors s'il vous plaît, ne le détruisez pas.

Maintenant, je vous explique...

M. BERNARD FERY : D'où viennent ces images ?

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.12.05) Il y a les courants de marée Nord, donc de marée haute (pour ceux qui ne connaissent pas très bien). Cela arrive de la Seine, de Cherbourg, etc.

M. BERNARD FERY : L'animation ne marche pas. Expliquez-nous, on voit la falaise.

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.12.30) C'est la falaise, c'est le Havre ; ici, Octeville ; là, c'est Cauville, là, Octeville, et là, Saint Jouin. Voyez-vous, dans la salle ? Il y a le port, ici ; et on va mettre Octeville là.

Que font les courants ? Ils arrivent comme cela, et comme il y a surpression dans le port, l'eau ne peut pas se renouveler et le courant contourne. Les Seinomarins, qui sont présents ici, savent très bien qu'à Octeville, on est obligé de filer au moteur à cause des courants.

On voulait vous associer à une opération que l'on a faite, Monsieur le Directeur : 1.000 bouteilles à la mer. On a mal communiqué, je vous en demande pardon, parce que vous avez interprété notre opération comme destinée à la déviation. Ce n'était pas du tout cela.

En tant que commerçant, je ne vois pas les choses ainsi. L'important est que le port se développe, que tout se développe, et que l'on puisse travailler.

Le Directeur du CEDRE, Michel GIRIN, nous a prêté ces bouées Argos, que l'on a mises. On ne pensait pas à ce soir. C'était pour voir la dérive des déchets. La bouée Argos est reliée au satellite, et vous voyez toute la dérive. On en a largué trois. Elles vont vers Etretat, et tournent, et lorsqu'elles reviennent, dans un courant de marée basse, ces bouées évitent toujours le port, ne rentrent jamais dedans.

C'est pour que les gens comprennent que la masse d'eau qui est dans le port ne se renouvelle pas si vite que cela, d'où le problème des 55.000 mètres cubes d'eau que vous allez rejeter là, dans l'enceinte. C'est là un grave problème.

Je vais attaquer un vrai problème d'environnement.

Il faut savoir que 55.000 mètres cubes font deux petits fleuves. Vous ne protestez pas ? Non, 5 ou 6 degrés de différence, peu importe. Tout à l'heure, Serge SIMON pourra nous expliquer le benthique. Avec ces 55.000 mètres cubes, le phytoplancton va crever.

Nous sommes prêts à vous faire des expériences. A Aquacaux, on sait faire cela. En tant que président, je vous le propose. Vous pouvez le faire. J'aurais même pu le faire sur l'estrade, devant le public.

(Applaudissements).

Les rejets chlorés : on aurait pu vous le faire en public. On aurait peut-être eu affaire à la Société Protectrice des Animaux ! On aurait pu vous le faire, et je peux vous dire que sur le benthique, sur les anémones, si vous mettez quelques gouttes de chlore, vous verrez ce qui se passe. Je peux vous dire que vous allez faire un vrai désert.

M. BERNARD FERY : Vous concluez ?

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE : (1.16.20) Je vais conclure. Il y a du monde, derrière. J'ai pris beaucoup de temps, Monsieur FERY, je vous en remercie.

Concernant la masse du phytoplancton, je veux dire au public et à Messieurs les promoteurs (excusez-moi de vous dire cela, mais il faut écouter), la vie est sortie de nos océans, des mers. Vous vous vantez en disant que le gaz émet 40 % de CO2 en moins, peu importe... Quand vous enverrez 55.000 mètres cubes d'eau refroidie de 6 degrés dans le milieu, dans la masse d'eau qui ne se renouvelle pas, quels dégâts allez-vous faire au phytoplancton ?

Savez-vous ce qu'est le phytoplancton ? Savez-vous ce que sont les forêts ?

Mais vous allez tuer combien de milliards de phytoplanctons, qui sont les principaux capteurs de CO2 de la planète ?

(Applaudissements).

Ce sont des vérités, des réalités. Donc, faites-le ailleurs ; vous avez des possibilités ailleurs. Monsieur LACAVE, c'est le plus beau port d'Europe, parce qu'on a les moyens de le faire, et vous avez un promoteur qui ne respecte pas à cause d'une pseudo rentabilité. Vous n'êtes que les directeurs, Messieurs, vous avez des missions. J'aimerais avoir votre patron, devant moi. Vous avez des tâches à accomplir et je les comprends. Ce n'est pas le directeur que je voudrais avoir, mais le patron.

Regardez, vous avez l'Etat français, vous avez l'Europe, et je voudrais vous dire, Messieurs, qu'il y a des prescriptions européennes, et vous les connaissez, Monsieur le Directeur du Port, parce que je rencontre vos directeurs dans toutes les manifestations. Je voudrais savoir ce que l'on fait de toutes ces résolutions, de ces préconisations que nous donne l'Europe. J'ai peur qu'un jour, on se retrouve devant le Tribunal Européen, pour balancer 55.000 mètres cubes d'eau refroidie, et envoyer de l'eau chlorée comme cela ; c'est un désastre !

Je vais dire aux promoteurs que j'ai peut-être des solutions, et on pourrait peut-être, dans un financement, ne pas avoir besoin de chlore. Je pense qu'il y a des solutions. Je ne les dirai pas. On déposera sûrement un brevet, Monsieur, qu'il faudra payer.

M. BERNARD FERY : (1.19.35) Je crois que l'on peut vous remercier pour cette intervention.

(Applaudissements).

On va demander à Monsieur LACAVE de faire écho à différents points.

M. JEAN-MARC LACAVE, DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DU HAVRE : (1.19.55) Je voudrais d'abord remercier Monsieur LEMAITRE, dont j'apprécie qu'il a une vraie compétence, une vraie légitimité, une histoire. Tout ce qu'il apporte est important, et le débat est fait pour recueillir ce genre de choses. Donc, je ne vois pas là de difficultés particulières.

Je rappelle que le port pétrolier a été déclaré d'utilité publique, à l'époque. C'est un très beau port aujourd'hui, dit Monsieur LEMAITRE. Pourquoi ne dirait-on pas dans 30 ans que le port méthanier sera aussi un très beau port ?

(Protestations, sifflets).

Je rappelle que la déclaration d'utilité publique est là pour sanctionner précisément l'arbitrage entre les différents impacts, les différents intérêts que présente un projet, nouveau, industriel, d'infrastructure, etc. On est dans cette logique.

Autrement dit, aujourd'hui, on est là pour recueillir ce qui doit être pris en compte, comment on met dans la balance d'un côté l'intérêt économique, l'intérêt commercial, l'intérêt du développement, l'intérêt de développer Antifer qui est, encore une fois, fait pour le trafic d'hydrocarbures, qui a été créé pour cela, et il faut d'abord voir si cette vocation doit se poursuivre et dans quelles conditions. Dans la balance, de l'autre côté, il faut en effet mettre tous les impacts, humains, environnementaux, de sécurité.

Ce qui a été dit sur les mines est très important, c'est évident. Je ne pense pas pour autant que ce soit un obstacle majeur à la faisabilité d'un tel projet. La meilleure preuve est que Le Havre a été également extrêmement bombardé (Monsieur LEMAITRE le sait), et on a fait Port 2000 sur l'endroit qui a été le plus bombardé, au Havre. On n'a pas relevé d'incidents, parce que l'on a su prendre, pendant plus d'un an, les précautions nécessaires.

Ce ne sera pas de même nature ici, mais à problème technique donné, il doit y avoir solution technique donnée.

Sur le terrorisme, je ne sais pas de quoi il est question en matière de lettre anonyme. En général, je ne prête pas beaucoup d'attention aux lettres anonymes. En tout état de cause, le terrorisme est aussi une donnée du problème. Le monde entier s'en préoccupe. Depuis le 11 septembre 2001, toute la communauté internationale, et bien entendu les sites industriels, doivent se protéger.

L'Etat français, l'Etat européen, et les Etats-Unis notamment, imposent de plus en plus de normes. Que faut-il faire par rapport à cela ? Il ne faut pas se terrer et entretenir la peur, mais se demander comment on fait, comment on construit malgré tout, comment la vie continue malgré tout, comment le développement continue malgré tout.

(Commentaires dans la salle).

Je parle de manière générale. Evidemment, on n'est pas inconscient au point de dire : « Circulez, il n'y a rien à voir ». Ce sont des sujets, il faut les traiter, leur trouver une solution. Il faut la trouver ici, sur le futur projet méthanier, comme sur le terminal pétrolier qui nécessite peut-être des compléments, comme il faut la trouver au Havre, et partout.

Donc, là aussi, on est face à des questions difficiles. Je ne prétends pas avoir la réponse comme cela. On est là pour recueillir, dans le débat, les questions qui préoccupent les gens et qui sont fondamentales. C'en est une, elle converge bien avec celles que l'Etat a déjà.

On trouvera des solutions. Si l'on n'en trouve pas, le projet ne se fera pas. Donc au lieu d'entretenir la peur, il faut construire, quoi qu'il arrive, toujours, et malgré tout ce que l'on peut dire qui tétanise. La sécurité comme la sûreté sont des questions que je rencontre tous les jours dans mon métier, et pourtant je développe le port du Havre, j'essaie de développer l'économie de ce territoire. J'essaie de remplir le job que l'on m'a confié.

Je prétends qu'avec le méthane, on est aussi capable de le faire. Je ne pense pas qu'aujourd'hui, comme dans l'ensemble du débat, il faille entretenir la peur, mais au contraire se dire : « Comment fait-on pour construire la solution ensemble ? », pas les uns contre les autres.

(Commentaires dans la salle).

M. BERNARD FERY : (1.24.45) Merci. Je voudrais préciser que Monsieur LEMAITRE, je pense, n'a pas développé la peur, mais a attiré l'attention sur différentes questions et a proposé, comme témoin, ses services pour pouvoir fournir des informations. J'ai noté que Monsieur POYER prenait ceci en compte et était ouvert, le moment venu peut-être, à considérer ces points-là.

Maintenant, si vous le voulez bien, nous allons... Madame, je vous en prie, nous avons une méthode pour organiser le débat qui, je crois, est fructueux. Donc, vous poserez une question par écrit, s'il vous plaît.

M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAl : Cela n'a jamais fonctionné ainsi, Monsieur FERY...

M. BERNARD FERY : Cela va peut-être changer !

M. ALBAN FIRMIN : C'est un débat public...

M. BERNARD FERY : Souhaitez-vous, Monsieur LAURENT, intervenir avant les personnes de BIOTOPE ? Parce que Monsieur LAURENT a un regard évidemment très important, celui de la DIREN...

M. ALBAN FIRMIN : Monsieur le Président...

M. BERNARD FERY : S'il vous plaît, vous pouvez me laisser terminer !

M. ALBAN FIRMIN : Non, je ne vous permets pas. Monsieur LEMAITRE a posé des questions précises...

M. BERNARD FERY : Monsieur LAURENT va faire l'expertise du dossier de l'environnement

M. ALBAN FIRMIN : (1.26.10) Monsieur LEMAITRE a posé des questions précises sur les engagements du port vis-à-vis de la biodiversité et de l'environnement.

Je voudrais entendre la position de Monsieur LACAVE sur ce que le port fait pour l'environnement, ce qu'il va mettre en place. Quand on sait que les trois projets majeurs du port sont : les usines à gaz, les usines à charbon, le port méthanier ; et le problème de « la remuée » avec la décharge.

Alors sincèrement, cet aménageur du territoire, on n'en veut plus quand il se comporte comme cela ! Je veux le réaffirmer une fois encore : ils n'ont pas le droit d'aménager notre territoire comme il leur semble bon de le faire !

(Applaudissements).

Aujourd'hui, le port n'a aucune transparence, ne doit des comptes à personne, se moque des élus à travers le SCOT, quand il ne les écoute pas. Que le port arrête de se comporter comme il le fait aujourd'hui ! Et qu'il réponde à la question sur la biodiversité et sur l'environnement !

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY : Monsieur LACAVE.

M. JEAN-MARC LACAVE : (1.27.05) Je ne vais pas polémiquer avec Monsieur FIRMIN, surtout quand il a des propos de cette nature.

(Protestations).

Je l'ai dit la dernière fois, le Port Autonome est un outil créé par l'Etat, dans les mains de l'Etat, au service du développement économique. Il est soumis à un ensemble de contrôles et de tutelles qui se trouvent localement et nationalement. Il n'a jamais agi de façon irresponsable. Toutes ses décisions, tous ses investissements, sont entièrement contrôlés par la puissance publique.

J'ai donc la conscience tranquille, je fais mon travail, et je sais une chose ; simplement pour conclure : je ne dis pas qu'il faut faire ce projet quoi que vous disiez, sans aucune prise en considération de ce que vous dites et portez comme préoccupations. Il faut le faire ensemble.

DANS LA SALLE : Non !

M. JEAN-MARC LACAVE : Le Port a ce territoire en charge, en responsabilité. J'assume cette responsabilité, je vois que ce n'est pas facile tous les jours. Mais vous ne pouvez pas me faire penser aujourd'hui que l'on est dans l'impossibilité de trouver une convergence.

J'ai marqué à plusieurs reprises l'attitude d'être ouvert, trouver la meilleure compatibilité entre les usages. Ne faites pas de censure a priori sur un projet, surtout au stade où l'on se trouve, où les études ne sont pas finalisées ; où l'on est simplement en train de présenter, les uns et les autres, les enjeux que l'on veut défendre dans tout ce processus.

M. BERNARD FERY : (1.29.05) Pour la faune et la flore, s'il vous plaît. Une question précise a été posée.

(Commentaires dans la salle).

Laissez répondre Monsieur LACAVE.

M. JEAN-MARC LACAVE : (1.29.20) Je ne sais pas si j'ai à me justifier de la politique environnementale du Port, dans un débat dont l'objet est le terminal méthanier du Havre. Il faut peut-être ne pas se tromper de débat. De toute façon, c'est toujours la même chose, que ce soient des centrales charbon, un terminal méthanier, un port à conteneurs, ou autre chose ; nous avons des projets qui ne se réalisent que parce qu'ils ont traversé un crible de critères, de procédures, d'analyses, de comparaisons, entre l'intérêt général et les intérêts ici ou là, qui sont à défendre.

(Commentaires dans la salle).

Donc, si des choses se font, c'est parce qu'à la fin, il a été considéré par la puissance publique que la balance penchait du bon côté. C'est ainsi, je n'y peux rien. Quand on fait une déclaration d'utilité publique (cela a été fait pour Antifer), il a été considéré à l'époque qu'il était de l'intérêt général de faire un port pétrolier à Antifer. Cela n'a pas empêché qu'il soit considéré comme un écrin (cela a été dit tout à l'heure) et en même temps, que d'autres usages s'y développent.

Donc, encore une fois, il ne faut pas caricaturer. On peut faire du Développement Durable, et si l'on s'oppose, on n'a aucune chance de le faire. Si l'on essaie de faire converger les enjeux des uns et des autres, on donnera vraiment ensemble, et vous aussi, du sens aux

mots « Développement Durable ». Il faut du développement pour faire du Développement Durable.

M. BERNARD FERY : Je vous remercie.

M. ALBAN FIRMIN : (1.30.40) Vous avez empêché les éoliennes à Saint Jouin, alors arrêtez de nous dire n'importe quoi ! On ne peut pas tenir de tels propos quand on il y a deux ans, on a empêché les éoliennes de venir à Bruneval !

M. BERNARD FERY : Monsieur FIRMIN ! S'il vous plaît, on ne peut pas poursuivre dans ce climat, à mon avis.

Monsieur OHREL, il y a des questions du public.

M. ALAIN OHREL : (1.31.07) Selon nos conventions initiales, je vais répercuter quelques questions venant du public. Il y a d'ailleurs Monsieur MOUY de Fécamp qui demande avec insistance que nous en revenions à un véritable débat sur l'insertion dans l'environnement.

La première question est celle de Madame Claudine LALLIER qui demande plus de détails quant au système de réchauffement du GNL et ses impacts sur l'environnement.

J'ai trois questions à peu près connexes.

L'autre, de Monsieur BESEBOC* de Lislebonne, qui nous demande ce qu'il en est de la température de l'eau de mer rejetée, et à quelle distance de la plage le rejet se ferait.

Enfin, dernière question, de Monsieur RICHARD, sur des sujets connexes : quelle sera la conséquence du rejet de 55.000 mètres cubes d'eau refroidie de 6 degrés, sur la plage?

Voilà trois questions concernant des sujets connexes.

M. YVES M. BRAMOULLÉ : (1.32.05) C'est la même question, en fait, c'est la justification de l'utilisation de l'eau de mer pour la regazéification. Il faut resituer cela dans le contexte. Pour vaporiser le GNL, on a besoin de beaucoup de chaleur. Il y a deux façons de faire, et dans certains cas une troisième.

La première est de brûler une partie du gaz, dans des re-gazéificateurs à combustion submergée. On brûle une partie du gaz, et on vaporise le GNL avec cette chaleur. Cela consomme environ 1,3 à 1,4 % du flux de GNL. Donc, pour un terminal de 9 milliards de mètres cubes comme celui que nous envisageons à Antifer, ce système représenterait une consommation d'environ 95.000 tonnes de gaz, si j'ai bonne mémoire ; et une émission de CO₂ d'environ 250.000 tonnes. Effectivement, cette solution n'est pas extrêmement satisfaisante du point de vue de l'environnement, en tout cas du point de vue de l'effet de serre.

Lorsque c'est techniquement possible (ce n'est pas toujours le cas), l'autre solution est d'utiliser en effet la chaleur de l'eau de mer. On a prévu de le faire ici.

Il y a une troisième solution dans certains sites, lorsqu'il existe des eaux industrielles chaudes, des rejets de centrale électrique par exemple, dont on peut prélever les calories. On le constate dans le projet d'EDF à Dunkerque.

Lorsqu'il y a une proximité avec une source d'eau chaude perdue, renvoyée aujourd'hui dans la nature, on peut récupérer ces calories. Ce n'est pas le cas à Antifer.

On a donc nos deux solutions : combustion de gaz, ou recours à l'eau de mer.

Après étude attentive du problème, on a conclu qu'il était possible, bien que l'eau de mer descende à des températures relativement basses en hiver, de l'utiliser, tout au long de l'année, et donc supprimer complètement tout recours à la combustion de gaz pour re-gazéifier.

On est donc typiquement dans un cas où il s'agit de trouver la meilleure solution en prenant en compte les différents impacts. Nous pensons que les impacts éventuels d'un rejet d'eau de mer légèrement refroidie dans le port d'Antifer, compte tenu des brassages, des marées...

Tout cela sera modélisé, Monsieur LEMAITRE. J'ai beaucoup de respect pour tout ce que vous avez dit. Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit, toutes les préoccupations que vous avez mentionnées sont aussi les nôtres, mais on peut faire confiance aux spécialistes. En l'occurrence, SOGREAH travaille pour nous, pour modéliser les mouvements d'eau dans le port, de manière à ne pas raisonner sur des impressions mais sur des choses un peu scientifiques.

Ce sera examiné dans l'étude d'impacts. On est convaincu que l'impact sur l'environnement d'une re-gazéification à l'eau de mer est sans commune mesure avec ce que serait une re-gazéification au gaz, et c'est pourquoi on propose cette solution-là.

Il y a des pays où ce n'est pas le cas. Par exemple, les Etats-Unis, qui n'ont pas signé le Protocole de Kyoto, et où le gaz est souvent moins cher qu'ici, préfèrent... La plupart des projets de terminaux aux Etats-Unis qui ont obtenu des autorisations ces dernières années ne sont pas offshore mais on shore. Il y a quatre terminaux en construction aux Etats-Unis on shore, au Texas, en Louisiane, au Mississippi notamment ; tous ces projets utilisent la combustion de gaz. En effet, aux Etats-Unis, on n'a pas signé le Protocole de Kyoto, et la tonne de CO2 n'a pas de valeur.

Concernant la question sur la distance par rapport à la plage : l'eau serait rejetée à l'intérieur du grand bassin du port, donc à une distance telle de la plage qu'il ne peut y avoir aucun effet sensible sur la plage.

M. BERNARD FERY : Avant l'intervention de Monsieur LAURENT, vous souhaitez dire un mot, Monsieur GIROD ?

M. JEAN-PIERRE GIROD, CONSEILLER REGIONAL (LES VERTS), VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU PLAN CLIMAT/ENERGIE : (1.36.25) Quelques remarques. Quand on nous parle par exemple d'Antifer, je voudrais rappeler que quand il a été lancé, avant 1973, c'était pour accueillir des supertankers et que cela a été un échec économique patent. Il faut quand même le rappeler !

(Applaudissements).

Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont tous les journaux économiques de l'époque.

Deuxièmement, sur Port 2000, je fais la comparaison. Vous avez mis suffisamment l'environnement en exergue, pour bien dire qu'il fallait absolument faire attention, en sachant que par ailleurs ce n'est pas simple, y compris la modélisation. On s'aperçoit qu'à l'heure actuelle, la fosse Nord est quand même de plus en plus comblée par du sable, qu'en termes de vaseuse les résultats sont mitigés et que ce n'est pas évident. Ce qui était prévu n'est pas totalement ce qui se passe. Je voudrais quand même le rappeler.

Concernant le projet que l'on a là, je voudrais que l'on rappelle les études du milieu qui ont été faites, par l'IFREMER de Brest ; par le Centre d'Etudes de valorisation des algues. Je ne parlerai pas, bien entendu, de la Cellule du Suivi du Littoral, qui va dire ce qui a été fait.

Les conclusions, les résultats de cette étude ? Vous me direz que ce n'est pas tout à fait dans le port, bien sûr, mais c'est dans l'environnement du port.

« Les résultats mettent en évidence la richesse biologique faune et flore et algales confondus, de la zone de balancement des marées du secteur littoral compris entre le port d'Antifer et Saint-Pierre-en-Port.

Les études soulignent l'importance des ceintures algales, et de la ceinture de laminaires en particulier, ces dernières algues étant par ailleurs observées en régression sur de nombreux sites de la Manche Est.

Au vu de ces résultats obtenus en zone intertidale, il y a lieu de réfléchir d'ores et déjà à la mise en place d'une protection durable, qui pourrait être la mise en réserve naturelle régionale marine du secteur considéré ».

Je vous signale par ailleurs qu'il y a un classement Natura 2000 sur une partie de cette zone.

« Au point de vue technique, il nous reste cependant à préciser la limite de ceinture des laminaires vers le large ».

Donc on voit bien que les études ne sont pas complètes, et je suppose que Monsieur SIMON interviendra plus largement.

Ce littoral, par ailleurs, est fragilisé puisque l'érosion due aux digues et à leur entretien fait que le cordon de galets ne protège plus les pieds de falaise. Ma collègue, Estelle GRELIER, qui est dans la salle, a des responsabilités sur le littoral cauchois, ainsi que Patrick JEANNE, le Maire de Fécamp, qui ne vont pas me contredire. On a un véritable problème de retrait des côtes, du trait de côte.

Donc, si pour le terre-plein, en termes d'entretien, on est obligé en plus de tenir compte de la problématique du réchauffement climatique, et si l'on est amené à rehausser ces digues, quel impact cela va avoir sur le littoral ?

Un projet comme cela n'est pas à mesurer maintenant, mais dans 25, 30 ou 50 ans.

D'autre part, je signale que sur les falaises, c'est très fréquenté par les oiseaux, dans leur diversité. Il y en a même qui sont au pied de falaise, parce qu'il y a des sources (ce sont les espèces hydrophytes). J'ai vu des spécialistes des oiseaux dans la salle, le Président DUCHESNE. Ils ne me contrediront pas sur le fait que le dossier tel qu'il est présenté n'en fait pas état.

Pour être clair, quelles seront les conséquences environnementales ?

Si l'on baisse de 5 à 6 degrés la température de l'eau, que deviendra toute la ceinture algale ? Première question.

De plus, c'est préjudiciable parce que c'est la nourriture de toute la ressource halieutique, on est bien dans un écosystème avec une chaîne alimentaire. Il ne faudrait

pas l'oublier. Les pêcheurs savent qu'au-delà de la digue d'Antifer, c'est une ressource très importante en poissons, etc.

Concernant la libération du chlore libre, vous dites qu'il n'y aura pas de conséquences. Attendez ! Sur les laminaires, le chlore est radical. Là-dessus, je n'ai rien vu. Et si cela ne marche pas... Vous dites que sur les centrales nucléaires, Penly et Paluel, ils ont souvent des problèmes. Nous dénonçons ces problèmes, parce qu'ils ont des difficultés pour rejeter leur eau chaude. Si l'on veut utiliser des produits chimiques, comme ils font de temps en temps, on a vu ce que cela a donné sur la ceinture algale, pour ces deux sites.

D'autre part, quand vous parlez de la fréquentation accrue : forcément, il y aura plus de bateaux. Je le mets quand même en réserve, parce que les bateaux amènent à chaque fois des espèces invasives, donc : fragilité par rapport à ce milieu.

Vous voyez que c'est donc relativement riche.

Concernant les autres impacts, vous nous dites « la sécurité du site » ; mais je constate que l'effet domino est pris en compte quand il s'agit d'éoliennes, c'était l'argument clé pour les refuser !

(Applaudissements).

Pour ce risque nouveau apporté, là, il n'y a plus de problème ! Soit je suis idiot, soit je n'ai pas compris.

(Applaudissements).

De plus, dans le contexte actuel (je sais que les associations locales le soulignent aussi), je voudrais exprimer le délit de ce débat public, puisque comme vous, j'ai entendu sur France Inter le PDG de POWEO, le 4 décembre, dire : « On a besoin de gaz naturel liquéfié, il faut diversifier nos fournisseurs, et nous construisons un terminal méthanier au Havre ». Je pose un problème : dans un débat public, on est à pour débattre en amont des projets, pour savoir si c'est faisable, et si cela répond à un besoin.

Sur le besoin, je me suis exprimé suffisamment longuement à Montivilliers pour démontrer qu'il n'y en a pas, et qu'en plus il y a des impacts environnementaux extrêmement forts. Donc, je voudrais que l'on ait des réponses relativement précises sur ces aspects.

La dernière chose que je voulais signaler est, je le répète, qu'au niveau de l'inutilité économique et des conséquences environnementales posées par ce projet, le principe de précaution devrait être appliqué. De ce fait, on ne devrait pas construire dans ce biotope qui est déjà fragile, qui a déjà des pressions avec l'activité actuelle, il ne faut pas en rajouter, et rajouter des risques ; pour préserver ces ressources et notamment pour les classer.

Comment pourra-t-on faire un classement de réserve régionale, en même temps qu'un projet qui a des impacts environnementaux ?

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY: (1.43.30) Madame LEROY, une minute, parce que vous aurez une communication tout à l'heure. Et juste après, parce que la communication sera attendue, de la part de la DIREN...

MME ANNIE LEROY, PRESIDENTE D'ÉCOLOGIE POUR LE HAVRE : (1.43.40) Je voudrais parler deux minutes, à propos de ce que mon voisin a dit sur le chlore. Le premier argument que certains nous sortent est : « Attendez, on rejette de l'eau légèrement chlorée dans la mer, qui contient beaucoup de chlorure de sodium, alors chlore plus chlore... ».

J'ai interrogé Monsieur BRAMOULLÉ, qui m'a répondu par courriel. Je m'étonne : on ne retrouve pas sur le site les questions que l'on met par Internet ; c'est un peu dommage...

M. BERNARD FERY: On regardera cela avec vous, Madame, mais vous aurez la réponse sur Internet, comme toutes...

MME ANNIE LEROY : (1.44.15) J'ai eu la réponse par courriel, mais je suis la seule à l'avoir, c'est un peu dommage.

La réponse de Monsieur BRAMOULLÉ est : on sera à 0,2 ppm (parties par million) pour ce qui est du chlore rejeté. 0,2 ppm c'est rien du tout, sauf que la limite pour l'eau potable est la moitié : 0,1.

Quelqu'un a fait remarquer que ce n'était pas de l'eau réchauffée, mais refroidie. On a aussi de l'expérience avec l'eau refroidie, par exemple en Mer du Nord. Donc, il n'y a pas d'histoire de différence de densité ou de brassage qui fait que... On sait d'expérience qu'il y a des poches qui se créent, avec non mélange des eaux, et de grands volumes d'eau deviennent des volumes d'eau anoxiques, privés d'oxygène, donc de vie. C'est important.

Très rapidement, je voudrais reparler de la pollution radioactive. L'Agence de l'Eau Seine Normandie, le plus grand bassin versant de France, a fait faire une étude printemps/automne de la pollution radioactive des 600 kilomètres de côte de ce bassin versant, qui a montré une pollution radioactive, qui fait que maintenant il y a encore un programme de surveillance, financé par l'Agence de Sécurité Nucléaire et par le MEDAD. Ce programme s'appelle « Rivière ». On continue de surveiller cette pollution radioactive.

On va brasser un fond et remettre en suspension des éléments radioactifs. Cela va re-renter dans la chaîne alimentaire, et n'est absolument pas quantifié, pas envisagé, dans le document qu'on nous a donné.

J'ai beaucoup d'autres choses à dire ; je les dirai tout à l'heure.

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY: (1.45.05) Je vous remercie. On appelle de nos vœux l'intervention de la Direction Régionale de l'Environnement. En effet, vous allez nous expliquer un regard sur le patrimoine, et ce sont aussi vos services qui instruiront l'étude d'impacts qui sera remise. On vous écoute avec beaucoup d'intérêt.

M. JEROME LAURENT, DIRECTEUR DELEGUE A LA DIREN : (1.46.30) Merci. La formule de table ronde change un petit peu la donne. Je devais essentiellement intervenir sur les enjeux et les procédures liés à la connaissance et à la protection du patrimoine naturel ; également, sur les procédures après.

Je ne vais pas présenter la DIREN. Pour simplifier à outrance, c'est l'équivalent en ce qui concerne l'environnement naturel de ce qu'est la DRIRE pour l'environnement industriel. Vous avez eu l'occasion d'écouter la DRIRE ou le Service Central du Ministère, à plusieurs reprises, sur les problèmes de sécurité.

Je voudrais intervenir en présentant trois transparents, dont les deux derniers seront des cartes, sur ce patrimoine naturel.

Le premier point : de la connaissance à la protection, il y a toute une série de mesure qui peuvent exister. Il y a d'abord tout ce qui est lié à la connaissance, donc les inventaires. J'y reviendrai dans la projection de la deuxième diapositive.

Il y a également la servitude ; on l'a évoqué tout à l'heure, même si c'est parfois long à venir, le classement du site, qui est une servitude Etat.

Monsieur GIROD a parlé d'une autre servitude, la réserve naturelle nationale.

Je détaillerai ce qui concerne le secteur d'Antifer.

Il y a également d'autres moyens, qui sont des moyens de préservation, parce qu'après tout, dans une commune, une zone naturelle (N) d'un Plan d'Occupation du Sol (ou maintenant dans un PLU) assure une certaine préservation de l'espace, même si ce n'est pas une protection stricte, bien sûr.

J'ai mis « à l'instant T » entre parenthèses, parce que tout change, tout évolue. J'évoquerai dans le transparent suivant l'inventaire des ZNIEFF on verra qu'il a été modernisé, donc la connaissance s'améliore.

Lorsqu'on crée une servitude, cela prend du temps, et les effets de la servitude ne s'appliquent qu'à partir du moment où elle existe. Donc, le moment a une importance.

On retrouve finalement à la fois la connaissance et le souhait, la volonté, la possibilité de préservation ou de protection, à tous les niveaux. Le niveau européen, avec un certain nombre de directives, qu'il s'agisse de la Directive Cadre sur l'eau ou des Directives « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore » qui sont connues sous les termes « Habitat 2000 », avec une obligation de résultat. Ce sont aussi des servitudes nationales. J'évoquais tout à l'heure les sites classés, les réserves naturelles, les arrêtés de protection de BIOTOPE, et bien d'autres.

Le Conseil Régional peut créer des réserves naturelles régionales, comme l'a dit Monsieur GIROD.

Le Conseil Général peut avoir une politique d'espace naturel sensible.

Les communes, elles aussi ; lorsqu'elles ont dans un PLU des espaces boisés classés, c'est également un outil de protection.

Bien sûr, ce que j'ai dit pour les éléments de préservation vaut aussi pour les inventaires, puisque le Conseil Régional, en liaison étroite avec l'Etat, et avec le souci d'associer d'autres types de collectivités, s'intéresse de très près à la création et la mise en œuvre d'un observatoire de la biodiversité et des paysages.

Au fil du temps, on a évoqué tout à l'heure ce qui s'est passé il y a 30 ans. La préservation se renforce, au fur et à mesure des années.

On a parlé des Directives Européennes. Toutes les décisions prises tiennent de plus en plus compte de l'environnement. Bien sûr, certains peuvent dire « pas assez » et d'autres « trop », mais on constate qu'elles en tiennent de plus en plus compte. Les procédures, aussi, sont beaucoup plus complexes, pour tenir davantage compte de l'environnement. Ce que l'on met dans les procédures, on l'exige évidemment en termes de connaissances,

parce que l'environnement est quelque chose qui est assez mal connu ; les connaissances s'améliorent, et c'est toujours prendre les décisions dures...

On voit que vous avez ici un débat sur quelque chose où une décision est très dure à prendre, et n'est pas sans conséquence, sur des certitudes qui, je n'ose pas dire « molles », vont en s'améliorant. Mais, l'environnement, ce n'est jamais simple, notamment lorsque cela touche le milieu marin, encore plus complexe que le milieu terrestre ; les pêcheurs le savent bien.

(Projection suivante). Cela concerne ce que l'on dit de l'étude d'impacts. Toute la difficulté consiste à essayer d'évaluer les impacts futurs d'un projet, donc les impacts bruts. Comment les réduire ? Si on ne peut pas, ou mal, les réduire ; comment les compenser ? Cela doit être apprécié par rapport à une situation qui est actuelle, avec un investissement futur et un fonctionnement futur qui dépasse la date de l'investissement. Situation actuelle, et donc pas situation passée, c'est une chose essentielle.

C'est un exercice toujours difficile, complexe. Je veux revenir sur un point. On vient de dire tout de suite qu'un certain nombre d'éléments manquaient. Il a été rappelé que le débat public (Monsieur OHREL l'a rappelé au moins dans les premiers débats) est d'abord pour avoir une idée sur ce qu'il faut faire ou pas faire, dans quelles conditions ; mais cela permet aussi de mettre en exergue un certain nombre de points qui devront particulièrement être développés dans l'étude d'impacts. Donc il faut au moins qu'ils soient mentionnés, mais il n'est pas anormal qu'ils soient moins développés là, parce que l'étude d'impacts n'est pas bouclée et, évidemment, l'exigence et la vigilance s'exerceront au moment où les Services de l'Etat, DIREN, DRIRE et autres, analyseront le projet s'il est présenté, comme c'est probable.

Dernier paragraphe : l'intérêt multicritère de l'environnement. Je n'insiste pas, je vais passer deux transparents sur le patrimoine naturel, mais Monsieur BRAMOULLÉ l'a dit tout à l'heure, l'environnement c'est aussi le bruit, les odeurs, le patrimoine culturel, les risques ; gros problème dans ce projet-là. Donc c'est vraiment multicritère et quelquefois, lorsqu'on veut compenser quelque chose sur un critère, ou réduire l'incidence de l'environnement sur un critère, on est amené à accroître l'incidence sur un autre critère : rejets dans l'air ou rejets dans l'eau, il faut parfois choisir. Je ne parle pas de ce projet, mais de n'importe quelle installation classée pour la protection de l'environnement.

Ce que l'on retrouve page 38, il doit y avoir deux cartes...

M. ALBAN FIRMIN : (1.54.30) Puis-je vous poser une question concernant votre fonction ? Quels sont les pouvoirs du Préfet, par rapport à la DIREN ? Je la pose aussi pour expliquer aux gens.

Imaginons que la DIREN émette un avis négatif. Quelle peut être la position du Préfet, par rapport à cet avis négatif ? N'avez-vous pas déjà émis des avis négatifs, qui se sont retrouvés avec des réserves ou un avis positif de Monsieur le Préfet, sur un certain nombre de dossiers ? Sans rentrer dans le secret professionnel ou dans des dossiers particuliers, bien évidemment.

Je voudrais juste savoir si, au final, Monsieur le Préfet peut passer outre les préconisations de la DIREN en termes d'environnement.

M. JEROME LAURENT : (1.54.30) La DIREN est un service de l'Etat qui travaille sous l'autorité des préfets, de département ou de région, en fonction des domaines. Elle émet un avis, comme d'autres services : la DRIRE émet un avis. La DRIRE est en même temps DIREN, ce qui permet de conforter un peu cet avis.

Le dossier sera instruit au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, donc avec une forte prégnance de la DRIRE. Je vais même vous livrer un scoop : depuis quelques heures (le milieu de la journée, cela résulte du Comité de Modernisation des politiques publiques), on sait que la DRIRE, la DIREN, et un autre service régional vont fusionner, ce qui donnera peut-être un peu plus de poids au nouveau service. Mais le service restera sous l'autorité du Préfet, bien sûr.

M. JEAN-PIERRE GIROD : (1:56:00) Oui mais, simplement, par rapport à ce qui a été dit : manifestement, c'est la duplication du MEDAD. Cela veut dire que l'on va fusionner la DRE, la DRIRE, et la DIREN.

La DRE dépend du Ministère des Transports, du MEDAD, et donc automatiquement, c'est lui qui couvre le Port Autonome. On a tout dit !

(Applaudissements).

M. JEROME LAURENT : (1.57.00) On ne va pas se livrer à de la sociologie administrative. Je crois que ce n'est pas tellement l'objet du débat. Simplement, bien sûr, la DIREN (ou d'autres services de l'Etat) donne un avis technique. Après, il y a d'autres services techniques d'autres services de l'Etat, et l'autorité qui décide, que ce soit le préfet, le ministre, arbitre, ce qui est normal....

M. BERNARD FERY: (1.57.27) Attendez, Monsieur FIRMIN, je voudrais que Monsieur LAURENT termine, parce que Monsieur POYER aussi veut intervenir, alors on n'en sortira pas.

Monsieur LAURENT, vous terminez, avec vos diapositives ; puis on écoutera les interventions.

M. JEROME LAURENT : (1.57.36) D'abord, l'inventaire des ZNIEFF : trois types de zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, je vais les appeler IF pour faire plus court.

La ZNIEFF 7813, qui correspond au terre-plein, ne figurait pas en page 38 du document du maître d'ouvrage. Ce n'est pas une erreur de Gaz de Normandie puisque les ZNIEFF ont été modernisées. Les premières datent de plus de 20 ans, et il y a une nouvelle génération de ZNIEFF. Maintenant, pratiquement l'ensemble du département de Seine Maritime est couvert en termes de ZNIEFF modernisées, ce qui n'est pas encore le cas de l'Eure.

Donc, cette ZNIEFF n'était pas accessible et bien sûr, c'est un élément à disposition du maître d'ouvrage pour son étude d'impacts ; ce qui ne veut pas dire que ce qui est à côté en « non ZNIEFF » n'a pas d'intérêt, et cela ne veut pas dire non plus que tout ce qu'il y a dans la fiche ZNIEFF est exhaustif. Donc, cela ne dispense pas le maître d'ouvrage de compléter l'état des lieux, lorsqu'il fera l'étude d'impacts.

M. ALAIN OHREL : Je vais vous demander de dire la signification du sigle.

M. JEROME LAURENT : (1.59.13) Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (je l'ai dit très rapidement tout à l'heure). Donc, c'est vraiment le patrimoine naturel en termes d'espèces et de milieux.

La dernière diapositive est sur la préservation. Vous verrez également des éléments qui n'y figuraient pas, parce qu'ils ont été oubliés. Monsieur FIRMIN a rappelé le classement, le 31 août 2006 de la Vallée de Bruneval ; mais le site de la Côte d'Albâtre a été classé au

début de l'année 1979, et le domaine public, au large de la Côte d'Albâtre (500 mètres au large, je crois) a été classé 3 mois plus tard, à la mi-79. Donc, il s'agit de sites classés.

Par ailleurs, il y a (en bleu clair) les « espaces et milieux remarquables », c'est une disposition du Code de l'urbanisme, qui permet de définir en « espaces et milieux remarquables » un certain nombre d'éléments du patrimoine naturel ou des paysages. Dans ces secteurs-là, on ne peut pratiquement rien faire, à quelques exceptions près, et notamment des éléments qui permettent d'accueillir du public, mais c'est vraiment très restrictif. La plupart de ces aménagements que l'on peut faire sont soumis à enquête publique, mais ce sont des aménagements légers.

La dernière chose que je voulais évoquer : ce qui est mis « ZSC Littoral Cauchois », c'est la future Zone Spéciale de Conservation. Il s'agit de la ceinture de laminaires à laquelle Monsieur GIROD faisait allusion. C'est un site Natura 2000, et là, il y a une obligation de résultat.

Je reviens sur le problème de chlore et de refroidissement de la température de l'eau. Il est vrai que l'étude d'impacts devrait être extrêmement précise, le modèle devrait être extrêmement précis et vérifié, parce qu'il y a un double problème. Les deux choses sont peut-être antinomiques.

Il y a d'une part le problème de l'intérieur du port, avec la richesse halieutique, la taille des poissons ; et d'autre part, au-delà de la digue, il y a la ceinture à laminaires qui serait très fragile s'il y avait des surplus de chlore.

Je conseille vivement d'avoir une attention particulière pour le problème de la diffusion du panache, parce que les effets sur le milieu naturel sont, là, très importants, compte tenu des marées, des courants intérieurs et extérieurs ; notamment sur ces deux points : intérieur du port et ce qui se passe au-delà de la digue.

Je vous remercie.

M. BERNARD FERY: (2.01.55) Merci beaucoup pour cette contribution très importante. Je pense que vous en avez jugé.

Monsieur POYER souhaitait intervenir sur des questions d'autorisation ou de position de l'Etat. Je vous en prie.

M. Luc POYER : (2.02.10) C'est pour vous donner le point de vue du promoteur sur les relations entre administration et Préfet. D'autres dans la salle connaissent cela bien mieux que moi, mais j'ai l'impression que s'il y avait un désaccord entre une Direction et le Préfet, il pourrait y avoir des recours au niveau des administrations centrales, pour demander des arbitrages. Cela dépend des décisions, mais en général, elles sont motivées.

Si la décision prise ne satisfaisait pas tel ou tel (Monsieur FIRMIN, vous connaissez très bien cela, puisque vous avez fait classer la Valleuse), il y a le recours gracieux, puis le recours contentieux. J'imagine que si un préfet prenait une décision à l'encontre de l'avis d'une de ces directions, il anticiperait un recours futur, au risque de voir sa décision annulée ensuite.

Je parle peut-être sous votre contrôle, puisque vous connaissez très bien cela. C'est un décret en Conseil d'Etat ; tout cela vous est familier.

M. ALBAN FIRMIN : (1.11.37) Ce qui se passe dans les administration est beaucoup plus subtil que cela. Je voulais juste rappeler que POWEO, qui est loin d'être bête, a pris un

« Monsieur Lobbying », quelqu'un qui sort de l'ENA, pour aller voir les élus un à un, pour aller voir les politiques un à un.

J'ai entendu Monsieur MERVILLE à la dernière réunion, furieux contre l'action commerciale faite par POWEO, furieux !

Le lobbying est énorme, et je peux vous dire que ce n'est pas en faisant fusionner la DIREN avec la DRIRE, qui ont des objectifs opposés... Je peux vous dire à l'avance que la DRIRE prendra souvent le dessus sur la DIREN, et qu'au final, on dit que rien n'est joué, mais je vous rappelle que l'ancien Préfet, Monsieur CARENCO, avait déjà dit : « Oui, cela va se faire »... Le préfet ! Avant même que l'on ait parlé de quoi que ce soit ! Il avait déjà donné son accord. Alors, permettez-moi de douter de l'impartialité de l'Etat.

Je ne reviens pas sur la DIREN, parce que je pense sincèrement que si des gens sont conscients des enjeux environnementaux mais ne sont pas tous les jours écoutés, au sein même de leur administration, ce sont bien les gens de la DIREN.

Je suis aussi certain que des gens de la DIREN en souffrent, et je peux vous assurer que Gaz de Normandie, comme le Port Autonome du Havre, font un lobbying d'une puissance énorme, envers tout le monde, pour sortir ce projet, alors que les habitants...

J'ai passé l'été à faire signer des pétitions, sur la plage. Pas une seule personne ne m'a dit que c'était un bon projet ; pas une seule ! C'est ce qui m'ennuie : finalement, la vox populi (vous, le peuple) n'est plus écoutée par ces gens-là, je suis désolé, qui sont plus vieux que moi, et seront à la retraite dans 5 ou 10 ans. Ils vont engager mon avenir, à moi ? L'avenir de nos enfants ? Tout cela pour faire de l'argent ! Je ne peux pas accepter des choses comme cela.

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY : Monsieur FIRMIN, je vais vous dire, je suis en retraite et je vous écoute...

Merci. Monsieur POYER...

M. LUC POYER : Non, parce que quand je répons, ensuite Monsieur FIRMIN continue, donc...

M. BERNARD FERY : On parle de la Commission. Nous, on ne dit rien, vous voyez, alors... Rapidement.

M. LUC POYER : (2.05.35) Je parlais de procédure administrative. Vous avez parlé ensuite de lobbying. Je ne partage pas votre analyse. Je pense que la capacité de lobbying des associations est tout à fait remarquable. Je ne partage absolument pas le constat que vous faites, vous remettez en doute l'impartialité de l'Etat, je ne la remets pas du tout en doute.

(Commentaires dans la salle).

Non ; et cela ne veut pas dire que les choses sont faciles pour nous. Je suis désolé.

M. BERNARD FERY : (2.06.15) Nous allons passer à une étape très importante...

M. LUC POYER : (2.06.25) Je voudrais dire autre chose, pour finir. Nous avons aussi beaucoup de retours de gens qui n'ont pas pu s'exprimer dans les réunions de débats publics, soit qu'ils soient opposants et estiment que certains représentants des associations

ne leur ont pas permis de s'exprimer ; soit qu'ils soutiennent le projet et n'ont pas pu le faire, non plus.

J'ai donc un sentiment différent du vôtre.

M. BERNARD FERY: (02.06.55) Si vous voulez bien, nous allons rentrer dans un stade très intéressant également, qui consiste, avec la cellule du littoral et un Bureau d'Etudes, BIOTOPE, à savoir exactement où les études se placent aujourd'hui, du point de vue de la faune, de la flore, et d'autres sujets notamment.

Je vous passe la parole. Présentez-vous, et on vous écoute.

M. MARC BARRÉ, EXPERT AU CABINET BIOTOPE : (2.07.20) J'ai préparé quelques diapositives. Je suis Monsieur BARRÉ, du Cabinet d'Etudes BIOTOPE. Notre Bureau d'Etudes a une expertise faune et flore, qui est mise à la disposition des structures qui peuvent en avoir besoin : soit des aménageurs, dans le cadre d'études d'impacts, comme ici ; soit des administrations ou tout type d'autre structure, par exemple pour des expertises de milieu naturel associées à des plans de gestion d'espaces naturels remarquables, pour conserver justement les aspects remarquables de ce patrimoine.

On a donc un Bureau d'Etudes indépendant, et notre mission auprès de Gaz de Normandie est de mettre en évidence toute la richesse faunistique et floristique de la partie terrestre de notre aire d'étude, donc du port et de ses environs, pour mettre en évidence après, en fonction de la variante de projet qui sera choisie, les véritables impacts sur le milieu naturel terrestre. Evidemment, meilleur sera notre travail, meilleure sera la qualité de notre étude, et plus le projet aura de sécurité juridique d'une certaine façon.

Notre expertise a été fondée sur un certain nombre de consultations de naturalistes qui connaissaient déjà le site, sur la base de données également connues qui nous ont été transmises par différentes sources, en particulier la DIREN ; une de ces sources étant la réalisation d'inventaires floristiques, en particulier, dans le cadre de la révision des zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique, dont Monsieur nous a parlé tout à l'heure.

Egalement, un certain nombre d'inventaires directement réalisés sur le terrain par nos experts, qui ont chacun des spécialités et sont pointus chacun dans son domaine, en particulier la flore, la recherche des amphibiens et des reptiles, l'étude des oiseaux, l'étude d'un certain nombre de groupes d'insectes, pour voir quelles étaient les richesses du site.

Je ne vais pas vous présenter tout dans le détail. J'ai fait des diapositives pour vous apporter les points les plus importants de notre conclusion.

Ce qui est intéressant sur ce site, par rapport à l'ensemble du littoral cauchois, c'est que (vous le savez) la falaise, au droit du port d'Antifer, a été utilisée comme une carrière pour fournir des matériaux pour remblayer l'estran à l'emplacement de la création du port pétrolier. De fait, la falaise a été reculée de quelques dizaines de mètres et la création de cette falaise nouvelle, taillée en étages, a créé des conditions de substrats calcaires assez différentes du reste des falaises du littoral cauchois.

De même, un terre-plein en bas de falaise a permis l'apparition d'habitats de conditions écologiques particulières, favorisant l'apparition d'un certain nombre d'espèces de faune et de flore rares en Haute-Normandie, rares sur le littoral cauchois, du fait de l'originalité de ces conditions-là.

Ce qui est particulièrement intéressant : en pied de falaise, le terre-plein, avec les suintements qui traversent la craie et arrivent à cet endroit, a permis l'apparition d'une zone

humide particulière, que l'on ne trouve pas particulièrement ailleurs. Egalement sur les falaises de craie, il y a de la craie affleurante, avec des espèces particulières adaptées à la craie affleurante.

Ces milieux naturels originaux font, d'une certaine façon, la richesse particulière de ce site, du point de vue écologique, pour les habitats, et la faune et la flore terrestres.

On a étudié les oiseaux, les amphibiens, les reptiles (je ne parle pas de la partie marine) et on n'a pas constaté la présence d'enjeux écologiques forts. On a trouvé quelques espèces d'amphibiens qui sont communs en Haute-Normandie ; de reptiles, pareil.

Pour ce qui est des oiseaux patrimoniaux nicheurs sur les falaises, les oiseaux marins ne sont pas nicheurs directement sur la falaise d'Antifer mais à une distance suffisante du projet pour ne pas être impactés. On a aussi repéré la présence d'un couple de faucons pèlerins nicheurs...

(Commentaires dans la salle).

On pourra en discuter... Les oiseaux marins nicheurs que l'on a trouvés sont plus au nord, de l'autre côté du port pétrolier. On parlera plus tard... Ce sont des oiseaux marins pour lesquels la partie habitat terrestre est le nid, et la partie habitat aquatique est l'endroit où ils se nourrissent, dont on parlera un peu plus tard.

Donc, on a aussi la présence d'un couple de faucons pèlerins, qui est un rapace nicheur patrimonial, remarquable. Cet oiseau a failli disparaître en France et est en train de reconquérir petit à petit le territoire français, depuis l'introduction de pesticides qui lui sont particulièrement nocifs. Un couple niche sur la falaise ; par rapport au projet, derrière les containers, les réservoirs actuels de pétrole ; à une distance suffisante pour cet oiseau, qui n'est pas très sensible au dérangement de type chantier (beaucoup plus sensible au dérangement de type présence humaine) sur son nid.

(Contestations).

On est quand même des spécialistes, Monsieur, je suis désolé...

(Sifflets).

A notre avis, il est assez loin du projet pour que cela ne représente pas un problème pour cette espèce, du type : dérangement d'un couple qui serait au nid et se reproduit ; sachant que ce sont des couples sédentaires.

On a quand même, malgré tout, trouvé des enjeux écologiques forts, sur le site, qui sont liés à la flore.

Je vous propose de passer à la diapositive suivante...

(Commentaires dans la salle).

Je ne vous cache pas que ce que l'on vous présente...

M. BERNARD FERY: Je souhaite que Monsieur poursuive.

M. JEAN-PIERRE GIROD : (2.14.00) Sauf qu'il y a quand même un problème. Par rapport aux oiseaux, le fait qu'une torchère éclaire les falaises, cela va perturber la vie, me semble-t-il.

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY: On prend note. On verra la réponse tout à l'heure.

UN INTERVENANT : Les déchets, les rejets...

M. BERNARD FERY: Terminez, Monsieur.

M. MARC BARRÉ : (2.14.20) Je ne vous cache pas que ce que je suis en train de vous présenter est le diagnostic écologique du site, que l'on a fait, c'est-à-dire l'état initial. Tant que l'on n'a pas reçu de la part de Gaz de Normandie le projet qui sera choisi, on a de grosses différences d'impacts d'une variante à l'autre.

A ce stade de nos études, je ne peux absolument pas vous parler de ce que seront les impacts précis, exacts. Il y a la torchère notamment. On a évoqué en réunion l'ombre des grands containers sur la végétation qui serait aux pieds, etc. Je ne vous cache pas qu'on ne peut pas le dire pour l'instant.

(Commentaires dans la salle).

Il y a deux éléments très patrimoniaux sur le site : la falaise, et la zone humide en pied de falaise, où l'on a trouvé une orchidée protégée, l'epipactis des marais, qui représente une contrainte réglementaire pour le projet, si elle était impactée par ce dernier.

(Commentaires dans la salle).

M. BERNARD FERY: Monsieur BARRÉ, poursuivez.

M. MARC BARRÉ : D'accord. J'ai un peu de mal !

On a trouvé un certain nombre d'autres espèces végétales rares en Haute-Normandie, à différents degrés, depuis « assez rare » à « très rare ».

On a trouvé une espèce de libellule rare en Haute-Normandie, au point qu'on n'en connaît actuellement que deux populations (je ne dis pas que ce sont les seules) en Haute-Normandie. Quand je dis « rare en Haute-Normandie » cela ne veut pas forcément dire « rare en France », on est bien d'accord.

On a deux habitats naturels sur cette falaise, qui sont patrimoniaux et qui du fait de leur patrimonialité, ont été reconnus comme étant d'intérêt européen, et pour lesquels, sur l'ensemble des territoires des Etats membres européens, doivent être désignés des sites Natura 2000. Ce n'est pas le cas ici.

On n'a pas trouvé, dans cette zone humide, d'amphibiens ou de reptiles rares en Haute-Normandie, et qui aient un intérêt patrimonial particulier, bien qu'on les ait cherchés parce qu'on s'attendait éventuellement à en trouver certains, mais on ne les a pas trouvés.

On a des enjeux écologiques importants sur ce pied de falaise, et des contraintes réglementaires liées particulièrement à l'epipactis des marais, qui est protégée. Cela dit, lorsqu'on a des enjeux écologiques importants, c'est souvent considéré par les services de l'Etat, et en particulier par la DIREN, comme une contrainte valant pratiquement contrainte réglementaire.

Sur les falaises de craie, on a trouvé huit espèces rares en Haute-Normandie. Des espèces de plantes, et deux habitats naturels reconnus d'intérêt européen : ces petites pelouses maintenues rases par les embruns et par le vent fort du littoral, et qui sont riches en espèces très particulières que l'on ne trouve que là.

Un autre habitat d'intérêt européen, lié au suintement de la nappe phréatique qui passe à travers la craie, et qui arrivé à l'air libre se recouvre de mousse qui incruste du calcaire transporté par les eaux. Ces habitats de mousse incrustante sont d'intérêt européen également et sont très bien représentés sur le site, comme d'ailleurs sur l'ensemble du littoral cauchois.

On n'a pas trouvé sur les falaises, à cet endroit-là, d'oiseaux nicheurs rares, qui soient à une distance de dérangement. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. On a estimé que les enjeux écologiques étaient moyens, et il n'y a pas de contraintes réglementaires fortes à cet endroit.

Pour ceux qui seraient intéressés, j'ai mis ici la liste des espèces végétales remarquables trouvées sur le site. Je ne vais pas la commenter. Des personnes compétentes ayant des données que l'on n'aurait pas trouvées peuvent nous en parler pour qu'on les intègre dans notre étude.

Voici une carte de notre aire d'étude avec la localisation des plantes patrimoniales constatées. J'ai mis en différentes couleurs les différents niveaux de rareté de ces plantes.

Donc, j'ai mis en différentes couleurs les différents niveaux de rareté. Des plantes sont présentes en un tout petit nombre d'individus et peuvent être représentées par un point ; d'autres sont présentes de façon très abondante et occupent des nappes d'espace, et pour lesquelles on n'a pas représenté des points mais des surfaces.

Vous voyez que la majorité des contraintes est vraiment là, sur la zone humide ; et effectivement, on a un certain nombre d'éléments les plus patrimoniaux qui sont également présents sur la falaise, à ces endroits-là. Le nombre d'espèces végétales remarquables est assez important et vraiment dans ce coin-là.

L'epipactis des marais, qui est une espèce protégée, est rare au même niveau que les espèces très rares indiquées en orange, mais elle est protégée et présente une contrainte réglementaire, une contrainte supplémentaire pour le projet.

(Diapositive suivante). Je reprends là une carte très proche de l'une des cartes présentées par la DIREN, avec la localisation des contraintes réglementaires.

Ici, l'epipactis des marais que l'on a trouvée. Le site Natura 2000, le littoral cauchois, en orange, qui s'étend sur une très grande distance vers le nord et s'étend aussi vers le sud (mais ne concerne pas le site ici) ; la contrainte réglementaire liée à cela pour le projet est évidemment de réaliser une étude des incidences du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen qui ont conduit à la désignation de ce site Natura 2000.

L'étude d'incidences doit montrer que le projet n'aura pas d'incidences notables, donc que l'incidence du projet doit être négligeable sur les habitats et les espèces qui ont conduit à la désignation de ce site, au sein de ce périmètre.

M. BERNARD FERY: Pouvez-vous conclure ?

M. MARC BARRÉ : Je dois avoir une diapositive de plus.

Je vous ai dit que n'ayant pas le projet définitif, on ne pouvait pas être précis sur les impacts ; mais on peut prévoir un certain nombre de choses.

Pour l'implantation terrestre des réservoirs, on peut avoir un impact d'emprise sur la zone humide en pied de falaise et riche en espèces rares, en fonction de la variante retenue.

L'impact ne serait pas négligeable du tout. De ce fait, on peut avoir la destruction d'une partie importante de la population d'épipactis des marais, et un impact temporaire sur la falaise lié à la mise en place de la canalisation de gaz devant passer du terminal gazier au poste de raccordement de Saint Jouin-Bruneval, qui sera quelque part en haut de la falaise...

(Commentaires dans la salle).

M. BERNARD FERY : On ne sait pas où.

M. MARC BARRÉ : Le haut de la falaise, c'est le Pays de Caux.

C'était pour la variante terrestre.

M. BERNARD FERY : Vous concluez ?

M. MARC BARRÉ : J'en ai pour deux minutes de plus.

Pour l'implantation maritime, on a évidemment beaucoup moins d'impacts. J'ai des cartes pour vous montrer un peu ce que cela représente. Il y a des impacts écologiques très différents selon l'implantation. Je vous parle de l'impact sur ce que l'on a étudié : la faune et la flore terrestres.

Les deux diapositives qui restent sont une photo aérienne du site, avec ce que je vous ai montré... Est-ce que vous l'avez ?

M. BERNARD FERY : Alors, en attendant commentez ce que vous vouliez dire.

M. MARC BARRÉ : C'était pour vous montrer le projet avec la localisation des deux variantes, avec la grosse différence, l'absence d'emprise de la variante maritime sur toute la partie zone humide, qui est très patrimoniale.

M. BERNARD FERY : Je vous remercie.

PLUSIEURS PARTICIPANTS : Qui a payé votre étude ?

M. MARC BARRÉ : Gaz de Normandie

(Applaudissements, sifflets).

M. BERNARD FERY : Monsieur SIMON, c'est à vous.

M. MARC BARRÉ (2.22.20) : C'est normal qu'ils payent cette expertise. On ne le fait pas gratuitement.

Mon patron n'est pas du tout Gaz de Normandie, mais on fait une prestation de services. Nous sommes parfaitement indépendants et nous avons une déontologie d'action.

M. BERNARD FERY (2.22.36) On va écouter Monsieur SIMON, de la Cellule du Littoral, qui a sans doute des choses à nous dire.

M. ALBAN FIRMIN (2.22.45) Une question concernant l'insertion. Une fois encore, le jeu se dévoile. Maintenant, on ne va pas attaquer que le bas des falaises et la plage, mais le haut des falaises.

J'ai deux interrogations.

Premièrement, le haut des falaises est en grande partie site classé, aujourd'hui. Peut-on revenir sur un site classé ? C'est la première chose.

La deuxième chose : j'ai eu l'occasion de signaler à la DIREN que des travaux ont été faits pour aménager le haut des falaises, impactant directement la Valleeuse de Bruneval, sans que la Mairie de Saint Jouin n'en ait demandé les autorisations. Sans aucune procédure et en dépit de toutes les lois, des travaux, que l'on subodorait aussi arrivés sur le haut des falaises, ont été faits, en faveur du port autonome.

Je l'ai écrit au Président de la DIREN, qui ne m'a jamais répondu. Je commence à m'inquiéter car, vous l'avez dit, il faut 8 ans pour classer un site, et on est en train d'empiéter aujourd'hui sur ce site, abondamment, sans que personne ne dise rien ; et on nous dit maintenant qu'on va mettre des installations en haut de falaise.

Je voudrais juste une réponse sur cela.

M. BERNARD FERY : (2.24.25) Pouvez-vous apporter des éléments de réponse ?

M. JEROME LAURENT : (2.24.30) Il n'y a pas de Président, il y a un Directeur de la DIREN, mais ce n'est pas grave, c'est un lapsus.

Sur le fond : toute modification de l'état ou l'aspect des lieux est soumise à autorisation. Elle peut être préfectorale ou ministérielle, selon la nature des travaux et les récentes modifications du Code de l'urbanisme sur le permis de construire ont un peu chamboulé tout cela ; mais cela reste une autorisation, qu'elle soit préfectorale ou ministérielle.

C'est un changement apporté à l'état ou à l'aspect des lieux. Je reprends l'exemple évoqué par Monsieur LACAVE tout à l'heure. Il est évident que lorsqu'on entretient des installations et on ne change pas leur aspect, par définition, il n'y a pas de modification à l'état des lieux. En revanche, à partir du moment où l'espace est dégradé, se pose la question de l'autorisation, puisqu'on peut dire : soit on reconstruit à l'identique, et sur l'autorisation on peut se poser la question : la donne-t-on ou non ? Les travaux ont peut-être été faits avant que le classement n'intervienne et il y a donc peut-être quelque chose d'autre à faire.

Aussi, il y a des modes de construction d'ouvrages de protection qui existaient auparavant et que l'on fait autrement, donc il peut y avoir modification de l'état des lieux (j'espère en bien) et là, il y a autorisation.

M. ALBAN FIRMIN : (2.26.15) Ils ont passé des fils, des lignes, dans la valleeuse classée, sans aucune autorisation.

En tant que Directeur adjoint de la DIREN, cela ne vous choque-t-il pas qu'à quelques mètres d'une valleeuse classée, des gens se permettent de mettre des stations-service ? Je reprends l'image qu'on nous a donnée la dernière fois.

M. JEROME LAURENT : (2.26.45) Une question sur le périmètre des sites classés. Vous dites « à quelques mètres », donc je suppose que c'est à l'extérieur ?

M. ALBAN FIRMIN : Ils ne savent pas où ils vont mettre tous les trucs... Ils ne savent rien, ils ne savent pas !

M. BERNARD FERY : Monsieur BRAMOULLÉ précise.

M. JEROME LAURENT : (2.27.00) Je pars du principe que c'est à l'extérieur. A partir du moment où c'est à l'extérieur, ce n'est pas comme pour les monuments historiques, où il y a

un abord de monument historique, le périmètre du site classé ; les effets du site classé s'arrêtent à la limite de son périmètre.

M. BERNARD FERY : (2.27.20) Merci, Monsieur. Monsieur FIRMIN, on va arrêter. Il y a l'intervention importante de Monsieur SIMON. Puis, Madame LEROY aura sa communication à faire tout à l'heure, s'il vous plaît. Ensuite, on complètera s'il y a encore quelques questions.

M. SERGE SIMON, INGENIEUR, CELLULE POUR LE SUIVI DU LITTORAL NORMAND : (2.27.40) Merci. Je vais intervenir également avec ma collègue, Gwenola DE ROTON.

Nous sommes venus vous présenter nos premiers résultats sur l'étude des fonds marins et des ressources halieutiques qu'il y a à l'intérieur du port d'Antifer.

Nous avons été mandatés pour faire ces études...

DANS LA SALLE : Par qui ?

M. SERGE SIMON : Pareil. Evidemment. C'est le promoteur qui paye les études d'impacts. C'est normal, il n'y a pas de mystère là-dessus. Par contre, nous sommes un cabinet d'experts indépendant, un système associatif.

Nous sommes des ingénieurs et produisons des rapports d'études. Nous faisons des études techniques. Je vais vous présenter un résultat technique.

Nous avons été mandatés parce que nous avons une expérience dans ce domaine. Nous réalisons des inventaires pour le Ministère de l'Environnement, pour l'Agence de l'Eau, pour les Services de l'Etat (les DDASS exactement) ; et pour les ports qui le demandent. Donc, nous faisons tous ces travaux parce que nous sommes experts dans ce domaine.

Je vais vous parler des sédiments et de la faune qui vit au fond du port d'Antifer. Cela a un grand intérêt au niveau de la diversité. Les sédiments sont peuplés d'organismes marins, essentiellement des invertébrés très nombreux et diversifiés, qui présentent de nombreux intérêts dont celui d'être un indicateur de la qualité du milieu.

Dans toutes les zones côtières ou portuaires, ou naturelles, on est maintenant capable, vu le réseau d'experts qu'il y a en Europe et dans le monde entier, de juger de la qualité d'un milieu par la composition de la faune qui habite les sédiments.

Donc, on aura un état des lieux et un état de la qualité actuelle des fonds marins.

Il ne faut surtout pas oublier un troisième point, l'intérêt trophique, c'est-à-dire ce que cette faune d'invertébrés qui vit dans les sédiments représente pour le reste de la chaîne trophique, en particulier pour les poissons qui vont l'exploiter.

Toutes les petites bêtes très diversifiées, dont je n'aurai pas le temps de vous parler ce soir, sont intéressantes parce que, que ce soit à l'état larvaire, juvénile (quand elles sont installées) ou adulte, cela constitue des proies d'excellence, pour les poissons plats en particulier, mais aussi pour certains poissons migrateurs.

Nous faisons actuellement « l'état zéro » (l'état actuel) à l'intérieur du port d'Antifer.

Nous avons établi un plan d'échantillonnage à l'intérieur du port, avec des stations qui sont ici figurées (petites étoiles et ronds). Les ronds sont des stations supplémentaires. On s'est

aperçu, à l'issue d'une première campagne, qu'il fallait en faire un peu plus, aller voir plus loin, plus profond, pour mieux affiner notre analyse.

Onze stations de prélèvement ont déjà été réalisées lors de deux campagnes, en mars et en septembre 2007.

La campagne de mars est complètement dépouillée, le rapport est rendu. Celle de septembre est réalisée, et l'on est en train de la dépouiller au laboratoire.

Ces deux périodes sont importantes. Il faut absolument avoir ces deux visions, quand on fait des études sur la faune benthique : le mois de mars, la fin de l'hiver, lorsque les populations de la faune benthique sont le moins diversifiées et abondantes ; et puis la campagne de septembre qui nous donnera le résultat du recrutement printanier. On aura le résultat de toutes les espèces qui ont survécu, qui ont prospéré pendant l'été.

Premier type de résultat, présenté de façon un peu technique (je vous l'ai dit). Cette fois-ci, ce sont les sédiments, qui sont représentés en fonction des particules fines. C'est très important. Les particules fines sont les vases, pour parler communément. Vous avez ici deux représentations, en mars et en octobre, des endroits où sont les vases. Pour simplifier, plus c'est orange ou rouge, plus il y a de vase ; plus c'est clair, moins il y a de vase.

On n'avait que des données historiques assez anciennes, c'est pourquoi nous sommes obligés de faire « l'état zéro », et comme on pouvait s'y attendre, quand on s'approche de la zone profonde du port d'Antifer, et dans les creux (ici c'est plus profond, et là on est tout près de la digue) les teneurs en vase dans les sédiments sont importantes. Quand on s'approche de la côte, les sédiments sont beaucoup plus graveleux (petits graviers et sable mélangés). C'est normal, il y a l'effet de la houle et du ressac contre les digues ; c'est tout à fait classique.

A noter également : on nous a demandé d'étudier l'intérieur du bassin de Caux, car c'est un peut-être endroit où il y aurait éventuellement des rejets ou un aménagement.

Ici, les vases sont stockées. Cela n'étonnera personne que l'on dise que des vases se stockent au fond des bassins portuaires.

Je vous ai mis quelques photos pour que vous voyiez à quoi cela ressemble, mais vous en avez peut-être sur les plages, et connaissez probablement. On a répertorié, lors de ces campagnes, 114 taxons (114 espèces différentes). C'est tout à fait normal pour la zone, c'est très riche. La zone côtière entre La Hève et le Cap d'Antifer recèle couramment entre 120 et 140 espèces, dans le sédiment, selon l'endroit où l'on se met.

Ce sont essentiellement des annélides, c'est-à-dire des vers, dont beaucoup construisent des tubes. Ceci est important également pour fixer les sédiments, et pour la qualité du sédiment.

Il y a 26 espèces de crustacés, allant du crabe (étrille) jusqu'aux petits amphipodes, aux petites crevettes enfouies dans le sable. On compte tout.

Et puis, des espèces de mollusques, des bivalves comme ici, le petit Abra qui est très important, mais surtout celui-là, un petit bivalve dont la coquille fait moins d'un centimètre de large, très petit mais très abondant. Ces espèces de mollusques sont des ressources assez indispensables pour certains poissons plats, comme le carrelet, la sole, etc. Il y a évidemment le tube pectinaire, que vous connaissez aussi ; le tuyau de pipe... On ne va pas détailler ; je vous rappelle que l'on a trouvé 114 espèces.

On exprime les résultats en s'intéressant au nombre d'espèces, à la richesse en espèces. Il y a un gradient qui va de la côte vers le large ; on a encore la campagne de mars ici, et la campagne d'octobre. Cela se voit encore mieux en octobre, mais c'est normal, c'est la période la plus riche. On a un gradient d'enregistrement des espèces en allant de la zone profonde, vers la zone côtière.

Sur la diapositive suivante, vous voyez les résultats en abondance, c'est-à-dire le nombre d'individus que l'on peut collecter par mètre carré. Evidemment, nous utilisons des méthodes standardisées, reproductibles, avec lesquelles on peut compter le nombre d'individus par mètre carré ou par volume, apprécier leur biomasse. Cela donne ce type de résultat, avec ici la densité totale des animaux.

L'échelle n'est pas facile à lire, mais dans le bleu plus intense vous avez 12.500 individus par mètre carré. Lorsque les vers tubicoles sont installés par endroits, ils dépassent 10.000 individus par mètre carré. Cela vous semble peut-être énorme, mais ce sont de petits animaux intéressants, petits animaux veut dire aussi « petites proies ». Pour certains stades de développement des poissons, ce sont des proies idéales.

M. BERNARD FERY : Vous terminez, s'il vous plaît.

M. SERGE SIMON : Je termine mon exposé. Par exemple, ici, un ver tubicole ; on en trouve parfois sur la plage. Il est suspecté d'être très abondant dans la zone vaseuse, mais quand on s'approche de la zone sableuse, il disparaît pratiquement.

A partir des données sur la richesse spécifique des individus de la faune que l'on a comptés, on calcule des indices standardisés au niveau européen, qui servent dans toutes les zones côtières, qui nous permettent de donner une note à la qualité écologique des sédiments.

Vous voyez le premier résultat, ici, je vous rappelle qu'il s'agit de la campagne de mars uniquement, de nos premiers résultats. Cela va de « très bon » à « bon ». En revanche, à l'intérieur du bassin de Caux, on a une qualité moyenne, dite « modérément polluée » du point de vue de cet indice de qualité. Tout cela va s'affiner. On est en train de dépouiller la seconde campagne. On va en refaire l'année prochaine, bien évidemment.

Une diapositive pour la conclusion. Pour conclure sur la faune benthique...

M. BERNARD FERY : A quoi tout cela mène-t-il, s'il vous plaît ?

M. SERGE SIMON : On a fait l'état des lieux actuel du peuplement des sédiments. Il s'agit d'un peuplement classique des sables fins, qui est là depuis 30 ans, depuis la construction du port, et même avant. Le port n'a pas notablement modifié ce peuplement.

(Commentaires dans la salle).

La macrofaune benthique est dominée par les vers, et les vers tubicoles en particulier. C'est important, cela consolide les sédiments.

Dans notre étude, on trouve qu'il y a des densités plus importantes quand on va vers le large (pour nous le large est l'intérieur du port, les zones les plus profondes en allant vers la côte).

M. BERNARD FERY : Le port de service.

M. SERGE SIMON : Non, le grand port pétrolier. En revanche, le gradient est inverse, si l'on considère la richesse spécifique : c'est moins diversifié au milieu du port, et plus diversifié sur les bords, sur la zone où les fonds sont moins profonds.

Voilà ce que l'on a trouvé pour l'instant. Je passe la parole à ma collègue, qui va vous parler des poissons.

M. BERNARD FERY : Rapidement, s'il vous plaît, parce que le temps tourne. Merci.

MME GWENOLA DE ROTON, INGENIEUR, CELLULE POUR LE SUIVI DU LITTORAL NORMAND : (2.40.10) Je vais vous présenter, comme l'a dit mon collègue, un état initial sur les populations halieutiques qui fréquentent le port d'Antifer.

Le plan d'échantillonnage est basé sur l'utilisation de trois techniques de pêche professionnelle, à raison de deux campagnes par technique :

- le chalut de fond à poissons plats, utilisé en avril et en septembre ;
- le trémail à soles, utilisé en août et en octobre ;
- le casier à crustacés, utilisé en avril et juillet.

Pour chaque technique de pêche, on a privilégié les périodes où les espèces cibles de ces métiers étaient a priori les plus abondantes.

Nous avons réalisé des prospections sur cinq stations différentes, quatre dans le port pétrolier et une dans le bassin de Caux. Seule la station au chalut de fond à poissons dans le bassin de Caux n'a pu être validée, en raison de la présence trop abondante de vase.

Une station supplémentaire sera ajoutée lors d'une campagne hivernale, qui sera réalisée en hiver 2008.

Les premiers résultats montrent une richesse spécifique qui monte à 35 espèces de poissons, dont 86 % sont des espèces marines (elles sont en bleu dans le tableau). Nous avons trois espèces estuariennes, et deux espèces amphihalines, c'est-à-dire qui fréquentent aussi bien les milieux marins que les milieux d'eau douce.

Nous observons une richesse spécifique par engin, comparable pour le chalut de fond et le trémail à soles, mais seules 14 espèces sont communes aux deux techniques de pêche. En revanche, pour le casier à crustacés, une seule espèce de poissons a été recensée, puisque cet engin cible les crustacés.

Il faut noter la présence d'alosfintes* sur le site. C'est une espèce protégée au niveau national, inscrite dans les annexes 2 et 5 de la Directive Habitat.

Les autres espèces d'intérêt commercial : on a inventorié deux espèces de mollusques, le bulot et la coquille Saint-Jacques ; deux espèces de céphalopodes ; et six espèces de crustacés, dont le crabe vert, sans intérêt commercial, mais qui a quand même été signalé.

La structuration spatiale : les résultats du chalut de fond, présentés d'est en ouest, c'est-à-dire depuis le cercle d'évitage jusqu'au pied du port. On voit globalement une richesse croissante vers les milieux moins profonds. Pour le trémail à sole, on voit une richesse spécifique minimale dans le bassin de Caux et au sud du port d'Antifer, et qui devient maximale au nord du port d'Antifer, sur les stations les plus au nord.

Du point de vue des abondances, les valeurs sont contrastées suivant les saisons. On a toujours des abondances plus fortes en septembre au niveau du chalut de fond, et en octobre au niveau du trémail à soles.

Globalement, l'évolution est croissante vers le pied de côte, également, et croissante du sud vers le nord du port pétrolier. Là encore, les abondances minimales sont observées dans le bassin de Caux.

M. ALBAN FIRMIN : Si je comprends bien, plus on rentre dans l'enceinte du port...

MME GWENOLA DE ROTON : Il faut revoir le plan d'échantillonnage. En fait, on a deux stations au niveau de la digue sud du port pétrolier, et après les stations allaient en remontant vers le nord. J'ai présenté les résultats de façon simplifiée, parce que du point de vue cartographique, cela ne donnait pas grand-chose.

M. ALBAN FIRMIN : (2.44.10) Quand on va du nord au sud, c'est-à-dire de la digue sud, quand on monte vers le milieu du port, où ils veulent faire leur remblai, est-ce que cela veut dire que c'est ici qu'il y a le plus de poissons ?

MME GWENOLA DE ROTON : (2.44.25) Au chalut de fond, on a vraiment appréhendé les choses d'un point de vue : à l'intérieur du port, c'est-à-dire d'ouest en est, depuis le cercle d'évitage jusqu'au pied de côte. En revanche, du point de vue des engins fixes, il fallait échantillonner sur les zones où l'on ne pouvait pas accéder au chalut de fond, donc cela suit les digues. Ce n'est donc pas du tout la même approche.

Le peuplement est structuré en 6 espèces principales : 4 espèces de poissons plats ; 3 sont d'intérêt commercial (sole, carrelet, limande), le flet ; une espèce de gadidé de faible intérêt commercial, le tacaud commun, encore appelé gode ; et une espèce de requin, la petite roussette.

Il faut signaler la présence du homard, qui a été échantillonné plutôt sur les stations situées à l'est du site, à la fois au chalut de fond, au trémail à soles et au casier à crustacés.

On a également étudié la structure en taille des populations de poissons prospectées sur le site. On l'a comparée à d'autres sites qui sont étudiés dans le cadre du suivi sur Port 2000, dans l'estuaire de Seine, et du suivi du dépôt de dragage d'Octeville. On suit à ce moment-là la bande côtière allant du cap de La Hève au sud du port d'Antifer.

Pour le carrelet et pour la sole, on remarque tout d'abord que l'estuaire de Seine (en jaune) est caractérisé par une population juvénile très importante. On a là des juvéniles du groupe « G zéro », c'est-à-dire nés dans l'année ; alors que sur Octeville et sur Antifer, ce groupe-là n'existe pas ou est très peu abondant.

Donc, on ne peut pas dire que le site d'Antifer joue un rôle de nourricerie, au même titre que l'estuaire de Seine. Par contre, on observe sur Antifer des gammes de tailles très étendues pour les poissons (l'exemple du carrelet est très parlant) que l'on n'observe pas sur Octeville.

En conclusion, on peut dire que le site d'Antifer constitue une extension de la nourricerie côtière déjà identifiée sur la bande côtière allant du cap de La Hève au sud du port d'Antifer. Et c'est également un site refuge pour les principales espèces de poissons plats, et pour le bar, puisque l'on voit des individus très âgés que l'on ne trouve pas à l'extérieur du port.

M. BERNARD FERY : (2.46.55) Merci beaucoup. Nous allons maintenant donner la parole à Madame LEROY, Présidente d'Ecologie pour Le Havre, qui souhaitait faire une communication. Vous avez la parole, Madame.

MME LEROY, PRESIDENTE D'ÉCOLOGIE POUR LE HAVRE : (2.47.10) Je me réjouis que beaucoup de choses aient déjà été dites par des spécialistes, pour tout ce qui concerne le problème strictement local. Mais on va refaire aujourd'hui un peu ce que l'on a fait lundi à

Saint-Romain de Colbosc ; c'est-à-dire que l'on va avoir une vision plus générale, dans la mesure où dans les pollutions, les impacts que l'on peut signifier pour la construction de ce port d'Antifer, on ne peut pas s'empêcher de penser que la majeure partie des conséquences seront des conséquences mondiales.

Je reviens très rapidement sur la pollution radioactive. Je viens d'entendre et réentendre tout un tas d'observations sur la qualité des fonds qui vont être brassés. Je reviens là-dessus parce qu'on nous parle de modélisation. On va nous faire une modélisation à la fois pour la pollution aérienne à cause de la torche, et puis aussi une modélisation à cause des rejets d'eau froide, qui seront soit chlorés, soit additionnés avec du Merlex ou autre.

La modélisation est une science nouvelle. Une goutte d'eau colorée au milieu d'un étang au repos, on modélise assez bien ; une seule cheminée au milieu de la Beauce, oui, on modélise assez bien. Après, il faut prendre des modèles à 3 dimensions, et cela ne marche pas.

Je suis très compétente en matière de nuisances olfactives, je me bats sur des études d'impacts dans ces domaines-là, je peux vous dire que la modélisation, c'est quand même balbutiant.

Si je reparle de la pollution radioactive, c'est l'arsenal de Cherbourg, le centre de retraitement de La Hague, Flamanville, Palluel, Penly, Nogent sur la Seine, les industriels, les hôpitaux, etc. ; toute cette pollution véhiculée par la Seine qui se diffuse ensuite dans la Manche.

Il faut savoir que cette pollution radioactive a permis de faire une carte très fine des courants marins depuis la pointe du Cotentin jusqu'à Helsinki, avec les ratés de démarrage de Flamanville et les départs d'américium et autres composés radioactifs.

Donc, la modélisation a encore beaucoup de limites.

On nous dit qu'il n'y aura pas de pollution, etc. Il faut quand même être très vigilant ; si l'on fait un bilan trop étroit, on arrive à toutes les conclusions que l'on veut.

La première diapositive est pour vous montrer le gaz naturel. Il y a un endroit où est un gisement, offshore ou sur la terre, ensuite il y a une usine de traitement, parce qu'il faut purifier ce gaz ; ensuite, il y a une usine de liquéfaction.

Donc, on commence ici par l'extraction offshore ou on shore, puis il va falloir purifier ce gaz naturel pour qu'il réponde à certaines normes (qui ne sont pas universelles, selon les origines ce ne sont pas tout à fait les mêmes). Ensuite, il faudra liquéfier ce gaz ; puis le stocker à l'état de gaz liquéfié, et on va le mettre sur un bateau qui traversera la mer. Il arrivera ici, dans un port méthanier. Au Havre, vous vous souvenez de ce que l'on vous a dit la dernière fois : il y a un gros excès de projets de ports méthaniers, sur la France et sur l'Europe.

Donc, le méthanier arrive ici, il décharge son méthane liquide, qui est stocké ici. Ensuite, il faudra le réchauffer, puis : la distribution ou les centrales électriques. On reparlera un peu de l'utilisation du gaz naturel en termes de centrales électriques.

M. BERNARD FERY : (2.51.35) Madame, votre point de vue est bien par rapport à l'environnement ?

MME ANNIE LEROY : (2.51.40) Oui, tout à fait. Tout le monde a entendu parler, je crois, de dérèglement climatique, et tout le monde se sent concerné par le problème.

Donc, tout cela consomme énormément d'énergie, et par conséquent, cela émet des gaz à effet de serre. Le pire, c'est celui-ci et celui-là, c'est-à-dire les éventuelles fuites de méthane (c'est plutôt là que là que cela se produit). Je vous rappelle que le méthane est 23 fois plus « efficace » pour l'effet de serre, que le gaz carbonique.

Ici, cela dépend un peu des modèles que vous allez avoir, le bateau va aussi émettre des gaz à effet de serre. Avec tout cela, vous aurez une émission de gaz à effet de serre qui est certainement très importante et c'est le réchauffement climatique, c'est l'avenir de nos enfants, c'est l'avenir de notre planète.

M. BERNARD FERY : Madame LEROY, je vous interromps une petite seconde. Monsieur POYER...

M. LUC POYER : (2.52.45) Excusez-moi ; on n'a pas pu répondre. Ce thème a été abordé la fois précédente, donc nous n'allons pas répondre dans le détail. Nous avons une présentation prête, nous la mettrons sur le site. Juste pour mentionner que nous avons fait le calcul ; Madame BARBIER l'avait noté la dernière fois.

Pour émettre une tonne équivalent pétrole de gaz naturel, il faut une émission de 2,8 tonnes de CO₂ contre 4,1 s'il s'agit de fioul. Chiffres à l'appui, nous pouvons montrer qu'en prenant l'ensemble de la chaîne (vous avez raison de le faire), les émissions sont bien inférieures avec le gaz naturel...

MME ANNIE LEROY : Qu'avec le pétrole. Je suis complètement d'accord avec vous.

M. LUC POYER : (55.36) La dernière fois, nous avons compris l'inverse.

MME ANNIE LEROY : (2.53.50) Ceci dit, on peut considérer que suivant la modernité de la chaîne, on a en moyenne 19 %, par exemple ; les Canadiens nous annoncent 19 % de pertes de gaz. Si vous êtes parti avec 100 mètres cubes, finalement, vous en récupérez environ 80. Au Canada, les pertes sont estimées à 19 %, et en moyenne, elles sont considérées comme de 12 à 30 %.

Je voudrais dire une autre chose importante, devant les projets gigantesques que l'on a : entre cet endroit-là, où l'on liquéfie, et cet endroit-là où l'on re-gazéfie, il faut une certaine cohérence. Or actuellement, on a à peu près, en projet, la moitié de la capacité de liquéfaction par rapport à la capacité de re-gazéification. Donc, un petit problème se pose.

Vous avez vu que toute cette chaîne-là est consommatrice...

M. BERNARD FERY : (2.54.40) Attendez, Monsieur POYER a une remarque sur ce dernier point.

M. LUC POYER : (2.54.45) Oui. Nous mettrons sur le site, sur la même source que vous aviez citée, l'Institut Français du Pétrole, et nous montrons qu'il y a un écart de 30 % à l'inverse, c'est-à-dire qu'il y a 30 % de plus de projet d'usine de liquéfaction que de terminaux de re-gazéification. Ce sont les chiffres de l'IFP Panorama 2007.

MME ANNIE LEROY : (57.01) Non, non !

(commentaires dans la salle)

M. YVES BRAMOULLÉ : (2.55.12) Non, écoutez, on pense que c'est une erreur, mais effectivement vous avez cité ce tableau en disant : « Il y a - 30 % » ; le tableau indique + 30 %. C'est juste une rectification d'erreur.

MME ANNIE LEROY : Non, non ! Ce n'est pas vrai.

M. BERNARD FERY : On vérifiera avec les données.

(Intervention inaudible)

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY : **(2.56.15)** On vérifiera avec ces données. Monsieur POYER, vous mettez ces informations en ligne, sur le site de la CPDP, et on verra qui lit mal le tableau.

MME ANNIE LEROY : Et on mettra les nôtres.

M. BERNARD FERY : Je vous en prie, Madame LEROY.

MME ANNIE LEROY : **(2.56.30)** Il faut dire aussi que la filière du GNL, c'est-à-dire celle que j'ai décrite là, qui consiste à liquéfier le gaz, puis à le re-gazéifier, est une filière actuellement en léger progrès, puisqu'on est passé entre 2005 et 2006 de 15 % à 22 % (et quelques), soit une augmentation de 7 %. Ceci a augmenté la quantité de gaz à effet de serre produite d'un facteur 47 %. Donc, pour avoir un tout petit peu augmenté la quantité de gaz que l'on va utiliser, distribuée à la fin parce qu'on l'a transportée sous forme de GNL, on a finalement une augmentation considérable des gaz à effet de serre qui ont été produits.

Quels sont les intérêts d'avoir autant de gaz et de faire venir autant de gaz ? On s'en sert pour quoi ?

On le voit en bas, les utilisations de ce gaz naturel liquéfié sont : pouvoir faire de l'électricité, voire de l'électricité assez loin de la France, du point d'arrivée dans le port méthanier ; électricité, d'ailleurs, qui permettra à certains pays de s'affranchir du nucléaire.

Je rappelle que faire de l'électricité sur le mode thermique, quelle que soit la source de chaleur (du charbon, de la lignite, du gaz, du pétrole, voire de l'uranium) est se condamner à avoir un rendement extrêmement mauvais.

Je vous l'accorde, avec du gaz on peut faire des cycles combinés, qui sont plus élaborés que les centrales initiales ou que les centrales à charbon, mais on ne va pas arriver à des rendements extraordinaires, de l'ordre de 55/58 % à peu près ; ce qui veut dire que si l'on avait 100 calories au départ, 40 ont servi à chauffer les nuages, la rivière, la mer, etc., mais n'ont pas été transformées en une énergie utile.

Dire que l'on a un intérêt énergétique à faire de l'électricité avec du gaz naturel parce que c'est moins polluant, c'est parce que l'on fait un bilan très raccourci de l'impact environnemental du gaz naturel ; et terminer par une centrale électrique, c'est une aberration. Il y a d'autres usages du gaz naturel liquéfié, effectivement, d'autres que vous aviez envisagés un peu, pour réchauffer le méthane dans un premier temps ; cela avait été l'histoire d'une cogénération.

Je rappelle qu'à chaque fois que l'on va faire de l'électricité avec une centrale thermique, on va émettre du gaz carbonique, et que ce gaz carbonique, on ne sait toujours pas le stocker.

M. BERNARD FERY : **(2.59.20)** Monsieur POYER, une seconde.

M. LUC POYER : Excusez-moi. Je n'ai pas très bien compris. Vous dites que le rendement des centrales à cycles combinés gaz est insuffisant. A notre connaissance, c'est le meilleur rendement par rapport aux centrales fuel et charbon.

MME ANNIE LEROY : (2.59.40) C'est le moins mauvais, on est bien d'accord !

M. LUC POYER : Donc, quelle est votre recommandation ? Passer au nucléaire ? Parce que les centrales à cycles gaz, un des effets... Je cite Monsieur Jean-Marc JANCOVICI, Membre du Comité de veille écologique de la Fondation Nicolas HULOT. C'est lui qui l'écrit, pas moi, donc j'espère que c'est considéré, dans un livre qui a d'ailleurs été cité, « L'avenir climatique » :

« Substitution des combustibles fossiles : il est ainsi possible de gagner 50 % sur les émissions par kilowatt/heure en termes d'émissions de CO2 produit, en passant du charbon au gaz pour produire l'électricité ».

MME ANNIE LEROY : (3.00.10) Je suis d'accord, mais quel bilan fait-on ?

M. LUC POYER : Ce sera sur le site : « Substitution des combustibles fossiles : il est ainsi possible de gagner 50 % sur les émissions par kilowatt/heure produit en passant du charbon au gaz pour produire l'électricité ».

M. BERNARD FERY : (3.00.25) Madame LEROY, continuez, s'il vous plaît.

M. ALBAN FIRMIN : Est-ce que vous voulez que je vous dise ce que dit...

M. LUC POYER : Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit que Monsieur JANCOVICI était partisan de tel ou tel...

M. ALBAN FIRMIN : (3.00.40) Si on rentre dans ce débat-là, si vous voulez vraiment les préconisations de Nicolas HULOT, c'est de moins consommer de gaz et d'énergies fossiles.

M. BERNARD FERY : Vous l'avez déjà dit, Monsieur FIRMIN. Vous avez déjà fait allusion...

M. ALBAN FIRMIN : C'est important de préciser...

M. BERNARD FERY : On est bien d'accord.

M. ALBAN FIRMIN : Parce qu'on va finir par croire que la préconisation, c'est de faire du gaz ! Ce n'est pas cela, la préconisation.

M. YVES BRAMOULLÉ : (3.00.55) Comme on l'a dit à plusieurs reprises, tout le monde est conscient qu'il faudra réduire les consommations, qu'il faudra augmenter la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, et que le gaz, là-dedans, a une place pour se substituer au pétrole et au charbon. On revient toujours sur les mêmes sujets !

M. BERNARD FERY : Madame LEROY poursuit, parce qu'on ne va pas s'en sortir, là. On va terminer la table ronde.

M. YVES BRAMOULLÉ : (3.01.20) Et ce n'est pas nous qui le disons, qui l'avons inventé.

M. BERNARD FERY : Madame LEROY, vous poursuivez.

M. JEAN-PIERRE GIROD : (3.01.25) On ne peut pas laisser dire, Monsieur, que l'on va augmenter la production d'électricité, alors que toute la politique, et notamment les accords de Kyoto et les futurs accords qui seront définis à Bali, c'est de diminuer.

M. BERNARD FERY : D'accord. La parole à Madame LEROY.

MME ANNIE LEROY : (3.01.40) On est en train de remettre ici une autre carte que l'on avait pas remise tout à l'heure. Je voudrais vous montrer, simplement sur la France, vous avez grosso modo le réseau « pipe » et des petites taches vertes ou rouges. Il faut penser à cela. Il faut qu'à peu près 25 % de la consommation de ce gaz naturel soit sous forme d'un réservoir stratégique pour hivers très froids, etc. Il faut donc stocker ce gaz.

Dans les ronds bleus, vous voyez qu'il est stocké dans des cavités salines ; dans les ronds blancs, vous voyez qu'il est dans des aquifères et sinon dans des cavités salines. Les points verts sont importants, ce sont des stations de compression. Vous voyez, il y en a beaucoup. Et qui dit « station de compression » dit encore une fois « consommation d'énergie » et « émissions de gaz à effet de serre ».

Je ne suis pas du tout d'accord sur ce que vient de dire Monsieur BRAMOULLÉ. C'est « moins pire » de faire de l'électricité avec du gaz qu'avec du charbon, qu'avec du nucléaire ; on est bien d'accord, on augmente le rendement. L'ADEME qui est payée avec nos impôts, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ; l'ADEME qui dit : « Demain, on économise 50 % d'énergie ».

Le gaz naturel est une énergie fossile, le pétrole est une énergie fossile, le charbon est une énergie fossile ! Il faut arriver à s'affranchir de ces énergies fossiles.

La première façon est de faire des économies. On peut économiser demain ; sans revenir à la bougie et sans aller au nucléaire, on peut revenir à une consommation d'énergie électrique de 50 % plus faible sans rien perdre de son confort, de sa compétitivité, de sa place dans le monde, etc.

Il faut savoir que l'énergie la plus propre, celle qui pollue le moins, est celle que l'on ne consomme pas. Ce sont donc les économies d'énergie qu'il faut primer, et les économies d'énergie ce sont des gisements d'emplois, avec ici une utilisation qui ne fait pas apparaître de gaz à effet de serre.

Donc, il faut se rendre compte que pour le moment on va dans le mur en utilisant nos énergies fossiles, qu'il faut les réserver au maximum, le plus longtemps possible, et que si l'on veut une planète en bon état pour nos enfants, il faut économiser l'énergie électrique et l'énergie en général.

Quant au rendement, on est complètement d'accord, une centrale nucléaire c'est 28 %, une centrale à charbon c'est 33 %, et une centrale à gaz combinés, voire à cycles combinés..., on frôle 0,6.

M. BERNARD FERY : (3.04.20) Vous avez encore quelques diapos, ou concluez-vous ?

MME ANNIE LEROY : Non. Je voudrais quand même dire que l'on ne peut pas parler du problème du port méthanier d'Antifer sans parler d'un problème mondial, comme nous en avons parlé l'autre jour pour l'alimentation en énergie. Au niveau de la pollution des gaz à effet de serre, c'est mondial.

Votre GNL va être re-gazéifié, et ensuite il va circuler dans des gazoducs, qui sont aussi des émetteurs de méthane. Bien sûr ! Comme le méthanier a quelques fuites, les pipes ont des fuites. Après cela, on va reprendre ce que disait aussi Monsieur Jean-Jacques LEMAITRE (qui n'écoute plus) sur la vulnérabilité d'un pipe.

M. BERNARD FERY : (3.05.10) Je vous remercie d'avoir porté un éclairage sur un aspect très important de l'environnement, les gaz à effet de serre. Il y a la controverse, mais vous avez soulevé ce point-là.

Nous allons terminer la table ronde. Monsieur Alban FIRMIN avait souhaité une intervention, pour finir. Je lui donne donc la parole pour quelques minutes.

M. ALBAN FIRMIN : (3.05.40) Ce ne sera pas plus. J'ai quatre diapositives à vous faire voir et j'ai deux questions à poser.

La première question sort un peu de la discussion sur l'insertion dans l'environnement, mais elle me semble majeure. Elle va à Monsieur LACAVE, et au Président du Port.

De très nombreux élus, de gauche et de droite, se sont émus, ont trouvé l'attitude du Port Autonome totalement indigne, de ne pas leur avoir exposé tous vos projets, dans le cadre du SCOT (grosso modo c'est ce qui nous aménage notre territoire pour les 20 prochaines années). J'aimerais vraiment que le Port nous explique : comment vous avez pu cacher des choses comme cela à des élus, par définition élus démocratiquement, donc le cacher au peuple. C'est ma première question.

Ma deuxième question concerne l'insertion dans l'environnement. J'ai assisté pratiquement à tous les débats, sauf un ou deux. Je n'ai toujours pas eu de réponse, et des présidents d'associations m'ont contacté.

Est-ce que les parapentistes pourront toujours voler au-dessus du site ?

Est-ce que les véliplanchistes pourront toujours naviguer dans l'enceinte du port ?

Que deviendront les pêcheurs du Grouin ?

Je voudrais que pour chaque catégorie d'utilisateurs (il y en a 7 ou 8), tranquillement, le promoteur et le porteur du projet nous répondent ; par catégorie d'utilisateur. Quelle est leur réponse ? Demain, ces gens-là pourront-ils toujours utiliser la plage ? S'il vous plaît.

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY : Monsieur LACAVE, puis Gaz de Normandie.

M. JEAN-MARC LACAVE : (3.07.40) C'est toujours difficile d'accueillir des propos un petit peu agressifs, malgré tout.

(Contestations).

Il est difficile d'avoir des débats sereins et d'avoir un respect des opinions, quand on n'a pas nécessairement des propos qui sont seulement techniques, mais sont des propos d'attaque ad hominem. Je tenais à le dire, parce que je trouve qu'il ne faut pas faire de leçons sur la démocratie participative...

(Huées).

M. BERNARD FERY : S'il vous plaît ! Laissez Monsieur LACAVE s'exprimer.

M. JEAN-MARC LACAVE : (3.08.20) Il faut être bien courageux pour avoir envie de donner son soutien au port méthanier quand on est dans ce genre de réunion.

Je ne suis pas sûr que l'expression complète puisse se trouver dans ce genre de réunion. C'est mon avis personnel, cela n'engage évidemment que moi ; j'avais envie de le dire.

Sur les élus, comment croyez-vous que le port peut avoir envie de cacher ? Franchement, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais tout ce que l'on fait finit par se voir. Je ne sais pas

si vous le savez, mais cacher ne sert à rien ! C'est reculer pour mieux sauter. On n'a jamais rien caché à personne.

Je voudrais quand même vous faire remarquer, vous qui savez beaucoup de choses, qu'au Conseil d'Administration du Port, la région est représentée, il y a un élu de la région. Au Conseil d'Administration du Port, il y a un élu du Conseil Général. Au Conseil d'Administration du Port, il y a effectivement des clients, des élus, etc. Donc, on n'a jamais rien caché, puisque tout se passe de façon démocratique, dans un Conseil d'Administration où toutes les collectivités sont représentées, notamment la Région et le Département.

D'autre part, nous avons parlé de nos projets de développement depuis au moins deux ans, dans le cadre du SCOT du Havre Antifer, avec Port 2020. Certains ont entendu parler, je l'espère en tout cas, de ce dossier. Il y a même des réunions avec des procès verbaux, dans lesquelles je me suis exprimé, depuis 18 mois, pour parler de ce terminal.

Donc, le procès consistant à me dire que je n'ai rien dit, que tout cela se fait en cachette, que tout cela n'a pas associé les élus ; je ne l'accepte pas, et je défie quiconque de prouver le contraire.

Je vous l'ai expliqué d'ailleurs, par le menu, il y a eu au moins 4 ou 5 réunions du Conseil d'Administration, dans lesquelles toutes les parties prenantes étaient là.

Donc, le Port ne veut pas cacher, le Port ne veut pas faire cela en catimini. De toute façon, le Port se ferait rattraper rapidement si jamais il voulait passer en force, où que ce soit. Le port a un métier, a une mission ; il a un territoire, il fait son travail, sans avoir à se demander à tout instant comment il faut...

(Commentaires dans la salle).

M. BERNARD FERY : (3.10.40) Attendez, maintenant, Gaz de Normandie peut-il répondre à la question sur les parapentes, etc.

M. YVES BRAMOULLE : (3.10.55) Il y avait une question concernant la continuité de la pratique de la planche à voile à l'intérieur du bassin du port. C'est peut-être une question pour le Port Autonome, parce que je croyais, naïvement, que c'était déjà interdit.

(Huées).

A l'intérieur du bassin du port, je ne sais pas qui peut préciser. Quelqu'un de la Capitainerie ? Je ne suis pas compétent. C'est un point important, parce qu'effectivement, à l'intérieur...

M. BERNARD FERY : Et pour les autres sports ?

M. YVES BRAMOULLE : (3.11.20) Il faudrait que quelqu'un nous dise si c'est autorisé aujourd'hui, ou pas. Cela me paraît être une question importante...

M. LUC POYER : (3.11.30) Et je compléterai la réponse d'Yves BRAMOULLÉ en disant que l'objectif du maître d'ouvrage est de poursuivre les usages actuels de loisirs autour du site, bien entendu dès lors qu'ils sont autorisés.

M. BERNARD FERY : Dont acte !

UN INTERVENANT : C'est comme la plongée sous-marine, c'est la même chose.

(Commentaires dans la salle).

M. LUC POYER : (3.11.45) Mais Vigipirate, ce n'est pas nous ; c'est déjà aujourd'hui, Monsieur !

M. BERNARD FERY : (3.11.50) Monsieur POYER, votre affirmation concerne les différents domaines sportifs qui ont été évoqués ?

M. LUC POYER : (3.12.00) Les parapentistes. Ils sont représentés par des associations. Je les invite à nous contacter pour que nous puissions prendre en compte, dans la conception des ouvrages auxquels nous réfléchissons, les différentes contraintes.

Aujourd'hui, à ma connaissance, nous n'avons pas été contactés directement. On a vu une opposition, que l'on comprend. Vous avez nos coordonnées, puisque l'on reçoit différents courriers (certains ne sont pas signés)...

M. ALBAN FIRMIN : (3.12.15) Recevoir, c'est bien ; mais nous écouter, c'est mieux. Prendre en compte...

M. LUC POYER : (3.12.25) Mais je vous écoute ! Je n'ai pas reçu de courrier des véliplanchistes et des parapentistes. Après, une fois qu'on l'aura reçu, on l'étudiera, mais ce n'est pas nous qui donnons les autorisations.

M. BERNARD FERY : La porte est ouverte.

M. YVES BRAMOULLÉ : (3.12.40) Sur cette histoire de parapentistes qui a été évoquée au moins 25 fois pendant le débat, nous n'avons pas, nous, toutes les réponses ! Pas plus sur ce point-là que sur les autres ! Il y a beaucoup de sujets !

M. BERNARD FERY : (3.12.55) On va dire que le débat public ne peut pas, hélas ! tout trancher, dans des tas de domaines ; mais il permet d'éclairer les problématiques ou les questions.

Sur ce point, on peut noter que le maître d'ouvrage a sa porte ouverte,

M. BERNARD FERY : Terminez, parce que maintenant, c'est Monsieur FIRMIN.

M. YVES BRAMOULLÉ : (3.13.15) Une réponse générale à ce qui vient d'être dit. On nous reproche sans arrêt (encore 50 fois ce soir) de ne pas avoir réponse à toutes les questions, mais c'est normal, comme l'a dit Monsieur LAURENT, le Directeur de la DIREN.

L'étude d'impacts sera faite plus tard, si on dépose les demandes d'autorisation. Aujourd'hui, on « déblaye » si j'ose dire, le terrain, et on fait remonter les problèmes. On regarde là où il va falloir que l'on étudie.

Certaines des questions que vous soulevez n'auront pas leur réponse dans le cadre du débat public, et c'est normal ! Mais, on les note, elles seront étudiées et prises en compte. C'est un élément essentiel : aujourd'hui, on n'a pas la conclusion du dossier, et on n'a pas la certitude premièrement que l'on demandera l'autorisation, et deuxièmement, que si on le demande, l'autorisation nous sera accordée. En effet, les études n'ont pas encore été faites. Il faudrait quand même que cela soit clairement compris ! Que l'on ne juge pas ou que l'on n'essaie pas de juger notre projet aujourd'hui, au stade d'étude où il est, puisqu'il est normal qu'il ne soit pas à un stade d'étude...

(Commentaires dans la salle).

M. BERNARD FERY : (3.14.20) Merci. Monsieur Alban FIRMIN, voulez-vous terminer votre intervention ?

M. ALBAN FIRMIN : (3.14.30) J'ai 4 diapositives. Je voudrais juste lire la réponse de Monsieur LECOMTE, le Président du Port Autonome, à la demande d'analyses du SCOT. C'est un document public.

M. BERNARD FERY : Je vous en prie, on vous écoute.

M. ALBAN FIRMIN : Je vous lis la réponse de Monsieur LECOMTE concernant le SCOT, l'aménagement de notre territoire dans le futur. Je vous lis sa réponse. Si ce n'est pas vrai, Monsieur le Directeur pourra toujours m'attaquer.

« Compte tenu de la complexité de la maîtrise des risques, traités au cas par cas, il ne me semble pas opportun, dans un tel document (le SCOT qui engage notre avenir pour 20 ans), d'énoncer des principes aussi précis qu'au point B de la page 25 « contenir les risques dans l'enceinte industrielle des entreprises émettrices » ou encore « ne pas ouvrir de nouvelles zones à risques » alors que le territoire du port a notamment pour vocation l'accueil de grandes activités industrielles générant par nature des risques technologiques ».

Voilà ce que vous prépare le Port dans les prochaines années.

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY : (3.15.30) Je crois que l'on va terminer notre table ronde, parce que le temps tourne et on a encore quelques points à l'ordre du jour... Une intervention rapide de Monsieur LACAVE.

M. JEAN-MARC LACAVE : (3.15.50) Sur cette question, effectivement, le Port assume complètement ces propos. Encore une fois, le port est un contact entre la mer et la terre, donc forcément, là, se concentrent beaucoup d'activités, beaucoup de choses, qui ont besoin de la mer, besoin de la terre.

Il faut accepter l'idée que quand on est dans l'environnement d'un port, et dans un port, il y a bien entendu de l'activité, de l'industrie, du développement. On ne va pas multiplier les ports sur l'ensemble des côtes pour les besoins individuels de chaque circuit commercial.

On veut en effet marier le mieux possible, dans une zone, les différents projets et les différentes installations. Cela ne veut pas dire qu'on les fait en dépit du bon sens, ou au détriment de la sécurité ; cela veut dire qu'il y a en effet une concentration d'entreprises à risques technologiques. Cela vit ainsi aujourd'hui, cela vit d'ailleurs bien sous le contrôle du Préfet, de la DRIRE, et de l'ensemble des règles qu'ils ont à respecter. Pourquoi demain n'y arriverait-on pas encore, dans une étape nouvelle de développement ? C'est tout ce qu'est mon propos.

M. ALBAN FIRMIN : Justement...

M. BERNARD FERY : Monsieur FIRMIN ! C'est terminé.

M. ALBAN FIRMIN : (3.17.00) Monsieur le Président nous parle de développement, ok, je l'entends, alors nous allons une fois de plus lui proposer autre chose : non pas une mais trois alternatives, que l'on a travaillées, que l'on travaille depuis des semaines.

Il veut développer le port ? Ok, on veut développer le port. On va trouver un terrain d'entente, si vous abandonnez ce projet de port méthanier.

J'ai juste quatre diapositives, très simples, et je vais vous faire voir ce que l'on est capable de faire avec le port d'Antifer aujourd'hui.

Je redis à quel point l'avenir se dessine aujourd'hui à travers des projets respectueux de l'environnement, et un vrai Développement Durable. Je pense qu'aujourd'hui, on peut faire quelque chose d'Antifer, mais pas ce qu'ils nous proposent.

Je demande au Port d'ouvrir le dossier. Puisque vous voulez discuter avec nous, puisque vous voulez développer votre port, ce que je peux comprendre. Je vous demande de réfléchir à trois dossiers.

Le premier dossier a été porté par Saint Jouin Développement Durable et Guy LE MIGNOT : le projet de port de plaisance Haute Qualité Environnementale. Il y a un vrai besoin, en Normandie, aujourd'hui. Je ne reviens pas dessus, puisque j'ai promis à Monsieur FERY d'aller vite.

Le deuxième projet pourrait être ouvert...

M. Luc POYER : (3.18.25) Excusez-moi, Monsieur FIRMIN, avez-vous analysé l'impact halieutique de votre projet ?

(Huées).

M. BERNARD FERY : Poursuivez, Monsieur FIRMIN.

M. ALBAN FIRMIN : (3.18.35) Le deuxième dossier... Monsieur POYER, vous allez avoir plein de choses nouvelles.

(Commentaires dans la salle).

Nous vous proposons la création d'un pôle de Développement Durable, pour que la Normandie s'engage sur un autre avenir que celui sur lequel le Port veut l'engager aujourd'hui.

Nous proposons et nous demandons la mise en place des éoliennes sur la digue ; je dis bien : sur la digue. Il n'est pas question de les mettre en terre, où on sait qu'il y a des problèmes de bruit, où on est juste dans des endroits protégés en termes d'environnement.

Nous proposons, pourquoi pas, les éoliennes sous-marines. Nous avons des effets de courant et de houle qui sont énormes, et nous pourrions très bien utiliser cet endroit pour des éoliennes sous-marines.

Nous proposons d'utiliser l'énergie des vagues et l'énergie des marées, à travers la création d'un pôle de Développement Durable, et pourquoi pas, une ferme agricole, ou des choses comme cela.

Donc, on a plein d'idées.

La troisième chose (et je vous incite à lire le cahier d'acteur de Monsieur ROUX, ancien Capitaine de méthanier) propose, dans le cadre des missions européennes et dans le cadre des compétences qui pourraient être acquises par la France, la création d'une garde-côte européenne, basée à Saint Jouin-Bruneval. L'Etat et l'Europe en parlent de plus en plus.

Nous vous proposons, Monsieur LACAVE, de valoriser notre territoire à travers la création d'une garde-côte européenne basée à Saint Jouin.

Voilà des projets alternatifs.

(Applaudissements).

C'est juste pour vous dire qu'on n'est pas là pour détruire quelque chose. On n'est pas contre le développement. J'ai entendu dire : « Vous êtes tous contre le développement, vous sciez la branche sur laquelle vous êtes assis ». Non ! On veut aménager notre territoire en fonction des prérogatives, et en fonction de ce que l'on pense être bon pour nos enfants et les générations futures.

Je pense que ces projets-là, au moins, pourraient être étudiés ; et que l'on pourrait pour l'instant faire un moratoire sur ce projet de port méthanier, le temps que l'on regarde quelles sont les meilleures options possibles et quelles sont les meilleures solutions que l'on pourrait trouver pour notre environnement.

(Applaudissements).

M. BERNARD FERY : (3.20.55) Une dernière réponse de Monsieur LACAVE, et puis nous fermons cette table ronde, avec un autre point à l'ordre du jour.

M. JEAN-MARC LACAVE : (3.21.05) Je ne suis pas sûr qu'en répondant... Il faut quand même que je réagisse à ce qui vient d'être dit.

Je ne suis pas sûr qu'en répondant je vais me faire des amis dans la salle, mais je voudrais dire que moi aussi, je suis pour qu'il y ait plein de développements et que les usages qui sont possibles dans cette zone soient le plus possible inscrits de façon durable dans cette zone ; les loisirs notamment, et le tourisme.

Cela étant, cela ne se fera que si cela ne compromet pas la vocation du port d'Antifer, qui est un port pour les hydrocarbures.

Je suis désolé de le dire brutalement. On ne fera des choses à Antifer que si cela ne compromet pas la vocation du port à hydrocarbures, pour laquelle cela a été fait.

(Commentaires dans la salle).

Une fois que l'on a dit cela, il faut essayer..., et ce que j'appelle encore une fois à faire ensemble... Je prétends, comme on l'a fait il y a 30 ans avec Antifer, que l'on est probablement capable, si on le veut bien, de construire un état d'équilibre nouveau, par rapport à ce qui existe aujourd'hui, qui a effectivement su se créer avec le port pétrolier et avec d'autres usages (le loisir, la plage, etc.).

Je prétends que l'on est capable de reconstruire un état d'équilibre qui ménage les enjeux de chacun.

Mais, encore une fois, on ne fera rien si cela compromet la vocation du port de commerce. Je suis désolé, je ne peux pas vous dire autre chose, c'est ma mission de faire cela. Encore une fois, ce n'est pas de le faire en dépit du bon sens, c'est de le faire au crible de toutes les règles et procédures qui doivent sanctionner la valeur du projet, mais il ne faut pas espérer qu'à Antifer, on le détourne de sa vocation, sauf si l'on a su marier tous les enjeux.

M. BERNARD FERY : (3.23.05) Merci, Messieurs. Nous allons clore cette table ronde. Le Président reprend la parole, avec deux volets, qui concernent un sujet dont nous allons parler, et des questions dans la salle.

M. ALAIN OHREL : (3.23.20) Effectivement, nous avons prévu d'accueillir les questions et interventions du public, qui ont été effectives au gré de cette table ronde, dont je me réjouis de constater qu'elle a été nourrie, intéressante, et, me semble-t-il, propre à accroître encore l'impact et le crédit de ce débat public.

Je dois dire que nous avons reçu, trop tard pour en assurer la parution, une demande de cahier d'acteur de la part de la commune d'Harfleur, alors parmi les premiers intervenants dans le public, si vous le voulez bien, Monsieur ONFRAY, pour le compte de la Mairie d'Harfleur, va nous dire quelques mots.

M. CLAUDE ONFRAY, REPRESENTANT LA MAIRIE D'HARFLEUR : (3.24.30) Bonsoir, Claude ONFRAY, je représente la Mairie d'Harfleur et je souhaiterais donner publiquement la position que la Mairie d'Harfleur a sur ce point de vue.

Soucieux de pouvoir donner notre avis, nous y avons été invités dans le cadre du grand débat public. Les élus d'Harfleur ont donc participé aux réunions publiques, avant de se réunir en Commission de risques majeurs, et de prendre la décision. Suite à cette commission, je souhaite vous adresser notre position

Elu d'une commune limitrophe de la zone industrialo portuaire du Havre, nous mesurons combien il est difficile de concilier les intérêts du développement économique et industriel avec la nécessaire préservation du cadre de vie des habitants et de l'environnement ; avec toutes les conséquences que cela porte, les pollutions visuelles, les pollutions olfactives, les risques et l'agrandissement des cercles de dangers sur l'urbanisme.

La région havraise étant largement industrialisée, et considérant que ses habitants versent déjà un large tribut à l'intérêt économique national, nous sommes donc opposés, par principe, à tout nouveau projet industriel qui viendrait nuire encore un peu plus largement à leur cadre de vie et leur qualité de vie.

Ceci étant précisé, le site d'Antifer étant déjà urbanisé depuis le début des années 70, et sa vocation portuaire affirmée, il nous semble que le projet représenté n'entrerait pas dans le cadre de cette opposition de principe, à la condition que toutes les garanties spécifiques puissent être données, en matière environnementale, à savoir et en particulier, l'absence de conséquences sur la pêche, sur l'érosion des falaises, et sur la qualité de l'eau. A condition, également, que les habitants directement concernés puissent s'y retrouver, par des aménagements qui viendraient leur apporter, bien sûr, des compensations réelles, à la hauteur des nuisances...

(Huées, sifflets).

En revanche, ce que nous avons constaté et entendu, à travers ces réunions, mais aussi par les prises de position particulièrement agressives des instigateurs de ce projet, nous conduit aujourd'hui à vous livrer un avis totalement défavorable, et ce, pour plusieurs raisons. J'en évoque quelques unes.

Sur le fond, nous avons conscience de la nécessité d'assurer des approvisionnements énergétiques du pays. Cependant, la part prépondérante prise par le secteur privé dans ce projet majeur nous conduit à estimer qu'il va servir essentiellement des intérêts privés, et non l'intérêt national, la moitié du capital du maître d'ouvrage du projet appartenant à des sociétés privées étrangères.

Ce projet s'inscrit dans une logique de prise de parts de marché par une société privée, dans un secteur ouvert à la concurrence. Nous savons que l'exploitation se fera sur la base de la

recherche de profit, voire de la spéculation, bien loin ainsi de la nécessité d'un approvisionnement garanti au prix le plus juste pour le consommateur.

Sacrifier un peu plus ce site et accepter les conséquences aux alentours générées par la construction du gazoduc ne peut, selon nous, s'envisager qu'à la condition où la puissance publique viendrait détenir la maîtrise totale de ce projet.

Nous plaidons d'ailleurs depuis des années, afin qu'un pôle public de l'énergie soit constitué afin de servir l'intérêt général et non celui de marchés financiers, dans ce domaine si sensible pour nos citoyens.

Une question posée sur les besoins réels du pays et de ses voisins européens en gaz, au cours des prochaines décennies, pour tenter de justifier ce terminal. Des réponses très évasives ont été fournies, et pour cause. Il est en effet évident que la concurrence entre opérateurs et les fluctuations du prix du gaz entraîneront des manœuvres sur le stockage et les approvisionnements.

De même, le positionnement sur ce projet, dans le cadre de la politique nationale de l'énergie, est loin d'être clair.

Ainsi, nos interrogations quant à la nécessité d'accroître le nombre de terminaux méthaniens en France, ou la pertinence de recourir au gaz pour la production d'électricité, sont restées sans réponses vraiment convaincantes.

Par ailleurs, une fois de plus (je réagis par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure par le Port Autonome) le Port Autonome du Havre a choisi de travailler de manière indépendante, sans se préoccuper d'associer des élus locaux.

Nous nous étions déjà insurgés lorsque, dans le cadre des débats publics portant sur le Port 2000, le Port Autonome du Havre avait refusé de discuter des conséquences de ce projet sur le territoire des alentours. Par exemple, en matière de desserte routière, de desserte ferroviaire, liées à l'accroissement du trafic. Nous en subissons pourtant tous les jours les conséquences.

Je réagis très fortement, et nous sommes très mécontents, qu'à aucun moment, dans l'élaboration du SCOT qui vient de se terminer... Je m'inscris en faux avec ce qui vient d'être dit...

(Applaudissements).

Il n'a été question à aucun moment de ce projet, et ce qui vient d'être dit est faux. Je n'ai pas participé personnellement à ces réunions, ce sont mes collègues, mais mes collègues m'en auraient parlé si cela avait été le cas.

Je tenais à évoquer, dans ce projet, cette position qui est la nôtre.

(Applaudissements).

M. ALAIN OHREL : (3.31.40) Les questions que nous avons reçues pendant le débat auront toutes, je m'y engage comme cela a été le cas depuis le début, une réponse écrite, par voie postale et sur Internet.

Je vois qu'il y a des demandes. Il est, je vous le répète...

(Manifestations pour réclamer la parole).

On ne vous demande pas votre avis. Je n'ose plus dire l'heure qu'il est. Madame GRELIER demande la parole, elle est venue nous le dire. Allez-y.

MME ESTELLE GRELIER, VICE-PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES HAUTES FALAISES, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FECAMP : (3.32.30) Monsieur le Président, les élus départementaux et régionaux ont été mis en cause par Monsieur LACAVE. Je déplore que dans un premier temps, la Commission ait refusé de me donner la parole, avant que je ne plaide, pour pouvoir répondre les yeux dans les yeux, même si je ne le vois pas, à Monsieur LACAVE.

Je m'appelle Estelle GRELIER, je suis Vice-présidente de la Région, je ne sais pas si vous me connaissez.

Je ne peux pas vous laisser dire, cher Monsieur, que vous avez considéré les élus régionaux et départementaux. Je laisserai la parole à mon collègue, Patrick .JEANNE. En tout cas, vous êtes venu en janvier 2007 présenter à l'exécutif régional l'intégralité des projets du Port Autonome du Havre, dans le cadre des négociations sur le contrat de projet. Jamais, Monsieur LACAVE, les yeux dans les yeux, vous n'avez parlé de cela. Jamais.

Je ne peux pas vous dire que sur ce point-là, vous n'avez pas méprisé l'exécutif régional ; et le Président LEVERGNE qui était en visite sur le site d'Antifer ce matin pense exactement la même chose que moi.

En janvier (je ne vous parle pas du mois de juin), deuxième point sur le SCOT. Il y a le SCOT du Havre, il y a le SCOT du Pays des Hautes Falaises. Le SCOT du Pays des Hautes Falaises a été lancé le 20 juillet ; à ce jour, si l'on ne vient pas aux débats publics, on ne sait pas qu'il y a un projet de port méthanier à Antifer, commune de Saint Jouin, Pays des Hautes Falaises.

Les yeux dans les yeux !

(Applaudissements)

M. PATRICK JEANNE, MAIRE DE FECAMP, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME : (3.34.00) Dans le calme, je voudrais à mon tour saisir Monsieur LACAVE, puisqu'il a indiqué qu'il avait rencontré l' élu qui gère le SCOT du Pays des Hautes Falaises.

Je souhaiterais, en tant que Maire de Fécamp, qui participe au SCOT du Pays des Hautes Falaises... C'est ce que vous avez indiqué... Alors, il y a bien quelque chose qui n'a pas été fait, vous le reconnaissez, dans la concertation avec les élus ; vous n'avez pas du tout concerté les élus du Pays des Hautes Falaises, considérant sans doute que c'est quantité négligeable dans votre projet.

Donc, je répète que Saint Jouin-de-Bruneval fait partie du Pays des Hautes Falaises et que vous devez, à ce titre, comme le porte-parole du projet, consulter les élus du Pays des Hautes Falaises.

C'est tout ce que je tenais à dire, cela n'a pas été fait à l'heure actuelle.

(Applaudissements).

M. ALAIN OHREL : (3.34.55) Encore une prise de parole, Madame.

UN INTERVENANT : La démocratie est remise en cause avec des gens comme cela, qui ne respectent pas les élus !

MME SYLVIE BARBIER : (3.35.20) Monsieur POYER a mis en cause un certain nombre de données que j'ai fournies à la dernière réunion du débat public. Je dois préciser que je me suis efforcée (et ce n'était pas facile, dans une jungle de documents) de dégager les données les plus fiables, les plus récentes, et les plus indubitables ; en particulier sur nombre de documents officiels, émanant entre autres de l'Armée, du Sénat, de l'Assemblée Nationale, et aussi des milieux pétroliers.

Or il faut dire qu'il faut dater les choses. C'est très important, surtout étant donné l'évolution rapide des choses.

Je vous donne un exemple. Trois choses sont arrivées dans la quinzaine qui vient de s'écouler. Un port avec liquéfaction GNL a été inauguré en grandes pompes. Une semaine après : gros incident, obligation de suspendre les activités. C'est au Nord-ouest de la Norvège, et c'est très important.

Actuellement, aussi, il y a des pourparlers qui traînent, qui traînent, en Iran, pour exploiter le gisement South Park, qui est très important ; et pendant que Total, etc., sont un peu « lanternés », disons ; vient de se conclure dimanche dernier un gros contrat avec la Chine !

Ce contrat a un aspect pétrolier, qui est officiel ; et un aspect gazier nettement moins officiel, qui sera en GNL mais avec garantie d'approvisionnement, mais direction la Chine.

Il y a également un projet qui, enfin, devait aboutir, qui est en Mer de Barents avec, là aussi, un assez gros gisement, qui s'appelle Stockman, où Total a été associé, écarté, remis ; puis également les Norvégiens. Passons sur les péripéties.

Initialement, cela devait donner lieu à une grosse installation de liquéfaction, et donc de GNL. Suite à certaines pressions politiques, etc., cela va plutôt être un gazoduc, et il y aura peut-être une petite installation GNL, mais enfin, on verra et de toutes façons, ce ne serait pas avant 2013, 2014, etc.

Donc, il faut tout dater.

Par ailleurs, l'AIE (Agence Internationale de l'Energie), qui a publié (je vous en avais parlé) un cri d'alarme fort remarquable, mais qui a également continué à publier des objectifs de production qui sont, certes, réduits par rapport à ce qu'elle publiait, mais tellement peu réalistes que des gens aussi farfelus que Christophe DE MARGERIE, Président Directeur Général de Total ; que le Président de Shell..., ont dit : « Ce n'est pas possible. 116 ! 100 à la rigueur, peut-être, en 2020. On ne va pas y arriver ». Il faut dire que depuis 2005, on plafonne à 83, 84, 85, 86, etc.

Autrement dit, les capacités ne suivent pas, et si l'on se base sur des chiffres du genre de ceux publiés par l'AIE, c'est complètement virtuel !

J'ai essayé de donner des renseignements les plus près de la réalité, parmi ceux auxquels je pouvais accéder. Alors certes, on ne peut pas accéder à tout. Donc, par exemple, quand j'ai parlé d'un retard d'environ 30 % des capacités de liquéfaction par rapport aux capacités de gazéification, c'est en tenant compte non pas de tous les projets de liquéfaction, parce qu'à ce moment-là... On suppose qu'il y aura une « mortalité » de 2 sur 3, il y en a à peu près 1 sur 3 qui a des chances de voir le jour.

Petite précision : sur l'Amérique du Nord, environ 40 % des projets sont offshore. Je ferme la parenthèse.

Si j'essaie de tenir compte de la proportion de projets de gazéification qui semblent devoir voir le jour, et en même temps des projets de liquéfaction, comme cela se déroule, avec énormément de retard et des projets qui passent à la trappe, ou en tout cas sont mis sous le boisseau, alors, effectivement, on a un retard qui continue, qui devrait continuer, des possibilités de liquéfaction par rapport aux possibilités de gazéification ; et donc une perspective de sous utilisation des terminaux méthaniers.

(Applaudissements).

M. ALAIN OHREL : (3.39.50) Merci, Madame.

MME SYLVIE BARBIER : Sur un tout autre sujet, j'ai admiré les finesses sémantiques...

M. ALAIN OHREL : Madame BARBIER, vous continuez ?

MME SYLVIE BARBIER : (3.40.05) Juste une question. Sur l'accès à la plage. J'ai admiré les diverses formulations qui tournaient constamment autour d'une chose toute simple : « Ah oui, on va garantir l'accès du public à la plage ». Quand ? Est-ce que quand les méthaniers seront en manœuvre, l'accès sera acquis ?

M. ALAIN OHREL : (3.40.25) Merci. Nous allons clore ce débat. Je redis que les réponses aux questions seront apportées par voie postale et Internet. Monsieur FERY a la parole, pour terminer l'information concernant les questions des retombées fiscales.

M. BERNARD FERY : (3.40.45) Un point n'a pas été évoqué dans toutes les réunions, jusqu'ici : la question des retombées, notamment sous l'angle fiscal.

(Protestations).

Cela concerne des questions d'environnement. Je voulais simplement vous faire part du fait qu'un atelier fiscal a été monté, avec des représentants des services du Trésorier Payeur Général et de la Direction des Services Fiscaux du département de la Seine Maritime. Les personnes représentant ces administrations sont présentes aujourd'hui, et je les remercie à cette occasion de leur collaboration.

Cet atelier fiscal a vu se réunir également, outre ces deux administrations, Gaz de Normandie, le Port Autonome, la CIM, et bien entendu la Commission Particulière du Débat Public. J'ajoute qu'il n'y avait pas d'élus.

Cet atelier a permis de définir les types de règles et de modalités dans lesquelles on pouvait se trouver placé, pour ensuite essayer de chiffrer ce que pouvaient représenter les retombées fiscales.

Cet exercice est évidemment tout à fait théorique, et vous aurez tous ces éléments détaillés sur une fiche, à votre disposition, qui sera sur le site web de la Commission Particulière.

En un mot, nous avons décidé de faire ce travail de calculs sur la base des investissements de Gaz de Normandie, à hauteur de 500 millions d'euros hors taxes. Vous aurez remarqué que dans le dossier de base, en fait, le montant des investissements est évoqué entre 500 et 600 mais il nous a semblé prudent... Il faut bien prendre un chiffre, nous avons pris 500 millions d'euros.

D'autre part, nous avons pris en contexte le règlement et les règles fiscales et autres du Code des impôts (j'en passe) de 2006.

De la même façon, nous avons pris en compte les données afférentes aux collectivités d'accueil, dans le cadre de ce qui était en vigueur pour elles au cours de cette année 2006, puisque 2007 n'était pas terminée.

Qu'est-ce que cela donne ? Les résultats sont les suivants.

Un montant, pour l'ensemble des taxes que pourrait devoir acquitter le maître d'ouvrage, si un projet était engagé, si les investissements étaient faits, de l'ordre de 13.800.000 euros, avec...

UN INTERVENANT : Les indemnisations !

M. BERNARD FERY : Attendez ! Si vous voulez bien, j'explique.

Avec d'une part les taxes foncières, et d'autre part la taxe professionnelle

Ces chiffres ont été donnés dans un document de presse. Nous avons en tout cas, nous, Commission Particulière du Débat Public, à rendre des informations dans ce domaine. Pour ceux qui le souhaitent, de la même façon qu'il y a des cahiers d'acteurs à disposition sur table, vous avez une fiche donnant le récapitulatif des différentes hypothèses et modalités qui dressent les calculs.

Nous avons cherché également à comparer avec ce que donnaient les autres sites d'éventuels terminaux méthaniers, à Dunkerque et au Verdon.

Deux chiffres.

Pour Dunkerque, il se trouve que ce qui a été retenu dans la simulation, un peu comme nous, c'est de la même façon 500 millions d'euros, mais l'ensemble des taxes apparaît plus important, puisqu'ils arrivent à un chiffre de l'ordre de 20 millions d'euros au lieu de 13. C'est dû, essentiellement, semble-t-il, à des différences de taux.

Quant au Verdon, le montant des investissements (et j'en aurai terminé) est de l'ordre de 330 millions d'euros et il y a des taxes pour 7,2 millions d'euros, donc ce sera inférieur, notamment parce qu'il y a un système de régime d'exonération pendant 5 ans, qui fonctionne aujourd'hui.

Nous avons la présence des représentants de l'administration. S'il y avait une ou deux questions (pardonnez-moi, malgré l'heure) sur des aspects techniques liés à ce calcul, nous sommes à votre disposition, ou également après la réunion.

UN PARTICIPANT : (3.46.00) Est-ce que vous allez monter un atelier pour l'impact de la perte économique liée au tourisme ?

M. BERNARD FERY : (3.46.20) Il y a eu une réunion sur notamment l'impact touristique, qui a donné lieu à des débats.

J'indique une chose importante, pour votre question : nous avons à vous donner des informations sur ce que pourrait être l'ordre de grandeur des retombées fiscales. Donc, ceci a été fait.

M. ALAIN OHREL : (3.46.50) Merci beaucoup. Nous vous disons, pour le plus grand nombre, je pense, à vendredi, pour la réunion de synthèse.

(FIN DE LA REUNION : 21H50)